



**PREFECTURE
DE PARIS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°75-2022-852

PUBLIÉ LE 2 DÉCEMBRE 2022

Sommaire

Direction régionale des finances publiques d'Île-de-France et du département de Paris / Cabinet

75-2022-12-02-00009 - Arrêté portant délégation de signature - Contrôle budgétaire près de la Préfecture de Police (2 pages)	Page 4
75-2022-12-02-00016 - Arrêté portant délégation de signature au conciliateur fiscal départemental et aux conciliateurs fiscaux départementaux adjoints à la DRFIP d'Ile-de-France et de Paris (3 pages)	Page 7
75-2022-12-02-00014 - Arrêté portant délégation de signature aux cadres de Direction IP-IDIV (4 pages)	Page 11
75-2022-12-02-00007 - Arrêté portant délégation de signature de la MDRA (4 pages)	Page 16
75-2022-12-02-00025 - Arrêté portant délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal - PCE 8E Champs Élysées Europe Haussmann (2 pages)	Page 21
75-2022-12-02-00027 - Arrêté portant délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal - PCE Chaillot Porte Dauphine Paris 16E (2 pages)	Page 24
75-2022-12-02-00008 - Arrêté portant délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal aux agents affectés à l'équipe départementale de renfort (EDR) - Pôle Pilotage et Ressources - (3 pages)	Page 27
75-2022-12-02-00021 - Arrêté portant délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal aux cadres A du Pôle contrôle et affaires juridiques (2 pages)	Page 31
75-2022-12-02-00018 - Arrêté portant délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal aux cadres A rédacteurs en poste au sein des pôles fiscaux parisiens (6 pages)	Page 34
75-2022-12-02-00026 - Arrêté portant délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal aux cadres A+ (2 pages)	Page 41
75-2022-12-02-00012 - Arrêté portant délégation de signature en matière de contrôle budgétaire régional (2 pages)	Page 44
75-2022-12-02-00024 - Arrêté portant délégation de signature en vue d'autoriser la vente de biens meubles saisis (2 pages)	Page 47
75-2022-12-02-00011 - Arrêté portant délégation de signature générale et spéciale pour le Pôle Gestion Publique Secteur Local (25 pages)	Page 50
75-2022-12-02-00006 - Arrêté portant délégation de signature pour le Pôle Gestion Publique État (18 pages)	Page 76
75-2022-12-02-00010 - Arrêté portant délégation générale de signature - Pôle Gestion Fiscale (2 pages)	Page 95

75-2022-12-02-00004 - Arrêté portant délégation générale de signature du Pôle Pilotage et Ressources (2 pages)	Page 98
75-2022-12-02-00023 - Arrêté portant délégation générale de signature pour le Pôle contrôle et affaires juridiques (2 pages)	Page 101
75-2022-12-02-00002 - Arrêté portant délégation générale et spéciale de signature du Pôle Pilotage et Ressources (5 pages)	Page 104
75-2022-12-02-00005 - Arrêté portant délégations de signature en matière d'assiette et de recouvrement des produits domaniaux, d'évaluations domaniales et de fonction de commissaire du Gouvernement (5 pages)	Page 110
75-2022-12-02-00019 - DÉLÉGATION DE SIGNATURE PCFAJ Cadres A-afipas-2 (3 pages)	Page 116

Direction régionale des finances publiques
d'Île-de-France et du département de Paris

75-2022-12-02-00009

Arrêté portant délégation de signature -
Contrôle budgétaire près de la Préfecture de
Police



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



FINANCES PUBLIQUES

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

**DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES
D'ILE DE FRANCE ET DE PARIS**
94 rue Réaumur
75104 PARIS CEDEX 02

DELEGATION GENERALE DE SIGNATURE

**L'administratrice générale des Finances publiques, directrice régionale
des Finances publiques d'Île-de-France et de Paris,**

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu l'arrêté du 29 février 2016 portant affectation de Brigitte SABLAYROLLES à compter du 16 mars 2016 auprès du directeur régional des finances publiques de la région Île-de-France et du département de Paris afin de l'assister dans ses fonctions de contrôle budgétaire près la préfecture de police.

ARRETE :

Article 1^{er} :

Délégation permanente de signature est donnée pour les actes relatifs à l'exercice de cette compétence sur le périmètre des crédits relevant du contrôle budgétaire près la préfecture de police, à l'exception des refus de visa qui posent une question de principe :

Nom, prénom, grade, fonction	Faculté d'utilisation des pouvoirs
Brigitte SABLAYROLLES Contrôleur général économique et financier- contrôleur budgétaire	Sans limitation
Emmanuel SERPINET Attaché principal d'administration de l'Etat Adjoint au contrôleur budgétaire	Mêmes pouvoirs que Brigitte SABLAYROLLES en cas d'empêchement de celle-ci, sans toutefois que cette restriction soit opposable aux tiers
Mélanie RONCE	Pouvoirs limités aux actes relevant du périmètre du secteur A en

Secrétaire administrative de classe supérieure Agent de contrôle du secteur A	cas d'empêchement simultané de Brigitte SABLAYROLLES et de Emmanuel SERPINET
Valérie GAILLARD Secrétaire administrative de classe supérieure Agent de contrôle du secteur B	Pouvoirs limités aux actes relevant du périmètre du secteur B en cas d'empêchement simultané de Brigitte SABLAYROLLES et de Emmanuel SERPINET
Christel VANDER-CRUYSSSEN Secrétaire administrative de classe supérieure Agent de contrôle du secteur A	Pouvoirs limités aux actes de personnel en cas d'empêchement simultané de Brigitte SABLAYROLLES et de Emmanuel SERPINET et aux décisions découlant de la nomination de Christel VANDER-CRUYSSSEN en qualité de membre au sein de la commission de réforme de la préfecture de police
Franck RICHARD Secrétaire administratif de classe normale Agent de contrôle du secteur B	Pouvoirs limités aux actes relevant du périmètre du secteur B en cas d'empêchement simultané de Brigitte SABLAYROLLES et de Emmanuel SERPINET Pouvoirs limités aux actes et décisions découlant de la nomination de Franck RICHARD en qualité de membre au sein de la commission de réforme de la préfecture de police

Article 2 -

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département de Paris.

A Paris, le 2 décembre 2022

L'administratrice générale des Finances publiques
Directrice régionale des Finances publiques d'Île-de-France et de Paris

signé

Sophie MAHIEUX

Direction régionale des finances publiques
d'Île-de-France et du département de Paris

75-2022-12-02-00016

Arrêté portant délégation de signature au
conciliateur fiscal départemental et aux
conciliateurs fiscaux départementaux adjoints à
la DRFIP d'Ile-de-France et de Paris



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



FINANCES PUBLIQUES

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

**DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES
D'ILE DE FRANCE ET DE PARIS**

94 rue Réaumur
75104 PARIS CEDEX 02

DÉLÉGATION DE SIGNATURE

**L'administratrice générale des finances publiques, directrice régionale des Finances publiques
d'Île-de-France et du département de Paris**

Vu le code général des impôts, et notamment les articles 396 A, 408 et 410 de son annexe II, et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L.247 et R* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des Finances Publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatifs aux services déconcentrés de la direction générale des Finances publiques ;

Vu la décision du 1^{er} septembre 2022 désignant : Madame Pascale VARIN, conciliatrice fiscale départementale, Monsieur Frédéric BENTEJAC, Madame Nadia HIMPENS, Monsieur Pascal BOUTHIER, Madame Camille ALBERTI, Madame Virginie BOUHADANA, Madame Sylvie GEOFFRAY, Madame Carole CHEZE, Monsieur Didier CORNILLET, Madame Claire MONTBARBON, Monsieur Bruno VIDAL-PIQ, Mme Sylvie BERTHON, Monsieur Jean-Pierre CASTET, Madame Marie-Laure MORISOT, Madame Sabine SCHMITT, Monsieur Dominique SERGI, Monsieur Eric GLADIEU, Madame Valérie GUENERET, Madame Nathalie QUIQUELY et Monsieur Stéphane VON GASTROW, conciliatrices et conciliateurs fiscaux départementaux adjoints ;

ARRETE :

Article 1 - Délégation de signature est donnée à :

Madame Pascale VARIN, administratrice des Finances publiques, conciliatrice fiscale départementale de la direction régionale des Finances publiques d'Île-de-France et de Paris ;

Monsieur Frédéric BENTEJAC, administrateur des Finances publiques, conciliateur fiscal départemental adjoint de la direction régionale des Finances publiques d'Île-de-France et de Paris ;

Madame Nadia HIMPENS, administratrice des Finances publiques, conciliatrice fiscale départementale adjointe de la direction régionale des Finances publiques d'Île-de-France et de Paris ;

Monsieur Pascal BOUTHIER, administrateur des Finances publiques, conciliateur fiscal départemental adjoint de la direction régionale des Finances publiques d'Île-de-France et de Paris ;

Madame Camille ALBERTI, administratrice des Finances publiques adjointe, conciliatrice fiscale départementale adjointe de la direction régionale des Finances publiques d'Île-de-France et de Paris ;

Madame Virginie BOUHADANA, administratrice des Finances publiques adjointe, conciliatrice fiscale départementale adjointe de la direction régionale des Finances publiques d'Île-de-France et de Paris ;

Madame Sylvie GEOFFRAY, administratrice des Finances publiques adjointe, conciliatrice fiscale départementale adjointe de la direction régionale des Finances publiques d'Île-de-France et de Paris ;

Madame Carole CHEZE, administratrice des Finances publiques adjointe, conciliatrice fiscale départementale adjointe de la direction régionale des Finances publiques d'Île-de-France et de Paris .

Monsieur Didier CORNILLET, administrateur des Finances publiques adjoint, conciliateur fiscal départemental adjoint de la direction régionale des Finances publiques d'Île-de-France et de Paris ;

Madame Claire MONTBARBON, administratrice des Finances publiques adjointe, conciliatrice fiscale départementale adjointe de la direction régionale des Finances publiques d'Île-de-France et de Paris ;

Monsieur Bruno VIDAL-PIQ, administrateur des Finances publiques adjoint, conciliateur fiscal départemental adjoint de la direction régionale des Finances publiques d'Île-de-France et de Paris ;

Madame Sylvie BERTHON, inspectrice principale des Finances publiques, conciliatrice fiscale départementale adjointe de la direction régionale des Finances publiques d'Île-de-France et de Paris ;

Monsieur Jean-Pierre CASTET, inspecteur principal des Finances publiques, conciliateur fiscal départemental adjoint de la direction régionale des Finances publiques d'Île-de-France et de Paris ;

Madame Marie Laure MORISOT, inspectrice principale des Finances publiques, conciliatrice fiscale départementale adjointe de la direction régionale des Finances publiques d'Île-de-France et de Paris ;

Madame Sabine SCHMITT, inspectrice principale des Finances publiques, conciliatrice fiscale départementale adjointe de la direction régionale des Finances publiques d'Île-de-France et de Paris ;

Monsieur Dominique SERGI, inspecteur principal des Finances publiques, conciliateur fiscal départemental adjoint de la direction régionale des Finances publiques d'Île-de-France et de Paris ;

Monsieur Eric GLADIEU, inspecteur divisionnaire des Finances publiques, conciliateur fiscal départemental adjoint de la direction régionale des Finances publiques d'Île-de-France et de Paris ;

Madame Valerie GUENERET, inspectrice divisionnaire des Finances publiques, conciliatrice fiscale départementale adjointe de la direction régionale des Finances publiques d'Île-de-France et de Paris ;

Madame Nathalie QUIQUELY, inspectrice divisionnaire des Finances publiques, conciliatrice fiscale départementale adjointe de la direction régionale des Finances publiques d'Île-de-France et de Paris ;

Monsieur Stéphane VON GASTROW, inspecteur divisionnaire des Finances publiques, conciliateur fiscal départemental adjoint de la direction régionale des Finances publiques d'Île-de-France et de Paris ;

Article 2 – La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs du département de Paris.

A Paris, le 2 décembre 2022

L'administratrice générale des Finances publiques
Directrice régionale des Finances publiques d'Île de France et de Paris

signé

Sophie MAHIEUX

Direction régionale des finances publiques
d'Île-de-France et du département de Paris

75-2022-12-02-00014

Arrêté portant délégation de signature aux
cadres de Direction IP-IDIV



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



FINANCES PUBLIQUES

**DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES
D'ILE DE FRANCE ET DE PARIS**
94 rue Réaumur
75104 PARIS CEDEX 02

DÉLÉGATION DE SIGNATURE

**L'administratrice générale des finances publiques,
Directrice régionale des finances publiques d'Île-de-France et de Paris,**

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247 et R* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des Finances Publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Arrête :

Article 1^{er}. - Délégation de signature est donnée aux agents dont le nom et le grade sont mentionnés à l'annexe 1, à effet de signer :

1° en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite de 300 000€ ;

2° les décisions prises sur les demandes de dégrèvement de taxe foncière pour pertes de récoltes, les demandes de plafonnement en fonction de la valeur ajoutée des cotisations de taxe professionnelle et

de contribution économique territoriale sans limitation de montant et dans la limite de 500 000€ en matière de remboursement de crédit de taxe sur la valeur ajoutée,

3° les décisions prises sur les demandes contentieuses de décharge de responsabilité solidaire fondées sur les dispositions du II de l'article 1691 bis du code général des impôts dans la limite de 300 000 € ;

4° en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet dans la limite de 200 000€ ;

5° les décisions prises sur les demandes gracieuses de décharge de l'obligation de paiement solidaire fondées sur les dispositions de l'article L. 247 du livre des procédures fiscales, dans la limite de 305 000€ ;

6° les décisions prises sur les contestations relatives au recouvrement prévues aux articles L. 281 et L. 283 du livre des procédures fiscales;

7° les décisions prises sur les demandes de prorogation de délai prévues à l'article 1594-0G du code général des impôts ;

8° les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses, sans limitation de montant ;

9° les requêtes, mémoires, conclusions ou observations adressés aux juridictions administratives ou judiciaires.

Article 2. - Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département de Paris.

A Paris, le 2 décembre 2022

L'administratrice générale des Finances publiques,
Directrice régionale des Finances publiques d'Île de France et de Paris

signé

Sophie MAHIEUX



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



FINANCES PUBLIQUES

DELEGATION DE SIGNATURE EN MATIERE DE CONTENTIEUX ET DE GRACIEUX FISCAL

Nom	Grade
Mme Sylvie BEROUJON	Inspectrice principale
Mme Sylvie BERTHON	Inspectrice principale
M. Jean-Pierre CASTET	Inspecteur principal
Mme Adeline CHAUMONT	Inspectrice principale
Mme Marie-Noëlle DAVID	Inspectrice principale
M. Jean-Luc GABEN	Inspecteur principal
Mme Joëlle HAAS	Inspectrice principale
M. Fabien HAMEL	Inspecteur principal
M. Sébastien LABARRERE	Inspecteur principal
Mme Catherine LE BELLEC	Inspectrice principale
M. Jérôme MARFOND	Inspecteur principal
Mme Marie-Laure MORISOT	Inspectrice principale
Mme Marie-Christine NORMAND	Inspectrice principale
Mme Karine PAUZAT	Inspectrice principale
Mme Nadine PEUCH	Inspectrice principale
Mme Françoise PREVOST	Inspectrice principale
M. Dominique SERGI	Inspecteur principal
Mme Sabine SCHMITT	Inspectrice principale
M. Hugues VILAPLANA	Inspecteur principal
Mme Martine BRANCON	Inspectrice divisionnaire
M. Charles CANNEVAL	Inspecteur divisionnaire
M. Jérôme CHABERT	Inspecteur divisionnaire
Mme Sophie CHAMBON	Inspectrice divisionnaire
M. Eric GLADIEU	Inspecteur divisionnaire
M. Patrice GRIFFI	Inspecteur divisionnaire
Mme Valérie GUENERET	Inspectrice divisionnaire
M. Laurent JAULHAC	Inspecteur divisionnaire
Mme Nathalie QUIQUELY	Inspectrice divisionnaire

M. Vincent SAFRA	Inspecteur divisionnaire
Mme Lydia SANTIN	Inspectrice divisionnaire
Mme Gaëlle SIMON	Inspectrice divisionnaire
Mme Amélie VIGIER	Inspectrice divisionnaire
M. Stéphane VON GASTROW	Inspecteur divisionnaire
Mme Sophie ZYGELMAN	Inspectrice divisionnaire

Direction régionale des finances publiques
d'Île-de-France et du département de Paris

75-2022-12-02-00007

Arrêté portant délégation de signature de la
MDRA



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



FINANCES PUBLIQUES

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

**DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES
D'ILE DE FRANCE ET DE PARIS**

94 rue Réaumur
75104 PARIS CEDEX 02

DÉLÉGATION DE SIGNATURE

**L'administratrice générale des Finances publiques,
Directrice régionale des Finances publiques d'Île-de-France et de Paris,**

Vu le décret n° 2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des Finances Publiques ;

Vu le décret n°2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des Finances Publiques ;

Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la direction générale des Finances publiques ;

Vu l'arrêté du 9 juin 2010 portant création de la direction régionale d'Île-de-France et du département de Paris ;

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable ;

Vu le décret du 18 novembre 2022 portant nomination de **Mme Sophie MAHIEUX**, administratrice générale des finances publiques de classe exceptionnelle, en qualité de directrice régionale des Finances publiques d'Île-de-France et de Paris ;

Vu la décision du directeur général des Finances publiques en date du 21 novembre 2022 fixant au 1^{er} décembre 2022 la date d'installation de Mme Sophie MAHIEUX dans les fonctions de directrice régionale des Finances publiques d'Île-de-France et de Paris.

ARRETE :
DÉLÉGATIONS GÉNÉRALES

Article 1^{er} :

Nom, prénom, grade, fonction	Faculté d'utilisation des pouvoirs
ARRAS Hakim Inspecteur Principal Auditeur des Finances Publiques	Reçoit délégation afin de signer toutes les affaires relevant de ses attributions
BUGAUD Geneviève Inspectrice Principale Auditrice des Finances Publiques	Reçoit délégation afin de signer toutes les affaires relevant de ses attributions
CHIRON Carine Inspectrice Principale Auditrice des Finances Publiques	Reçoit délégation afin de signer toutes les affaires relevant de ses attributions
COHEN Joëlle Inspectrice Auditrice des Finances Publiques	Reçoit délégation afin de signer toutes les affaires relevant de ses attributions
COUTURE Agathe Inspectrice Principale Auditrice des Finances Publiques	Reçoit délégation afin de signer toutes les affaires relevant de ses attributions
DESQUESSSES Eric Inspecteur Principal des Finances Publiques	Reçoit délégation afin de signer toutes les affaires relevant de ses attributions
DOMENGES Quentin Inspecteur Principal Auditeur des Finances Publiques	Reçoit délégation afin de signer toutes les affaires relevant de ses attributions
DUFOUR Jean-Philippe Inspecteur Principal Auditeur des Finances Publiques	Reçoit délégation afin de signer toutes les affaires relevant de ses attributions
HARMEL Isabelle Inspectrice Principale Auditrice des Finances Publiques	Reçoit délégation afin de signer toutes les affaires relevant de ses attributions

HAVEL Claire Inspectrice Principale Auditrice des Finances Publiques	Reçoit délégation afin de signer toutes les affaires relevant de ses attributions
LABOUX Nathalie Inspectrice Principale Auditrice des Finances Publiques	Reçoit délégation afin de signer toutes les affaires relevant de ses attributions
LAIGLE Sylvain Inspecteur Principal Auditeur des Finances Publiques	Reçoit délégation afin de signer toutes les affaires relevant de ses attributions
LATOURE Jean-François Inspecteur Principal Auditeur des Finances Publiques	Reçoit délégation afin de signer toutes les affaires relevant de ses attributions
MARTIN Christine Inspectrice Auditrice des Finances Publiques	Reçoit délégation afin de signer toutes les affaires relevant de ses attributions
PETIT Odile Inspectrice Principale Auditrice des Finances Publiques	Reçoit délégation afin de signer toutes les affaires relevant de ses attributions
ROBERT Emilie Administratrice des Finances Publiques Adjointe	Reçoit délégation afin de signer toutes les affaires relevant de ses attributions
SARTIN Richard Inspecteur Auditeur des Finances Publiques	Reçoit délégation afin de signer toutes les affaires relevant de ses attributions
TETAUD Catherine Inspectrice Principale Auditrice des Finances Publiques	Reçoit délégation afin de signer toutes les affaires relevant de ses attributions
TOLLARI Marie-Josèphe Inspectrice Principale Auditrice des Finances Publiques	Reçoit délégation afin de signer toutes les affaires relevant de ses attributions
VAUCHEY Jean-Pascal Inspecteur Principal Auditeur des Finances Publiques	Reçoit délégation afin de signer toutes les affaires relevant de ses attributions

VROMBOUT Chloé Inspectrice Principale Auditrice des Finances Publiques	Reçoit délégation afin de signer toutes les affaires relevant de ses attributions
--	--

Article 2 -

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département de Paris.

A Paris, le 2 décembre 2022

L'administratrice générale des Finances publiques
Directrice régionale des Finances publiques d'Île de France et de Paris

signé

Sophie MAHIEUX

Direction régionale des finances publiques
d'Île-de-France et du département de Paris

75-2022-12-02-00025

Arrêté portant délégation de signature en
matière de contentieux et de gracieux fiscal -
PCE 8E Champs Élysées Europe Haussmann

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES D'ILE DE FRANCE ET DU
DEPARTEMENT DE PARIS

POLES DE GESTION FISCALE

Pôle de Contrôle et d'Expertise de Paris 8ème Champs-Élysées Europe-Haussmann

5 rue de Londres

75315 PARIS CEDEX

**Arrêté portant délégation de signature
en matière de contentieux et de gracieux fiscal**

La responsable du pôle contrôle expertise de Paris 8ème Champs-Élysées Europe-Haussmann, Mme Annick LOUBIERE

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247 et R* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Arrête :

Article 1

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

aux agents désignés ci-après :

Nom et prénom des agents	Grade	Limite des décisions contentieuses	Limite des décisions gracieuses
ABDULKARIM Sayda	Inspectrice	15 000 €	7 500 €
BLONDET Céline	Inspectrice	15 000 €	7 500 €
CARLE Philippe	Inspecteur	15 000 €	7 500 €
GAMRACY Martine	Inspectrice	15 000 €	7 500 €
LAILLE Patrick	Inspecteur	15 000 €	7 500 €
REDON Jérémy	Inspecteur	15 000 €	7 500 €
SEILLIER Nathalie	Inspectrice	15 000 €	7 500 €
SORIVELLE Christine	Inspectrice	15 000 €	7 500 €
GHEERAERT Cathia	Contrôleuse	10 000 €	5 000 €
GUILLOU Christine	Contrôleuse	10 000 €	5 000 €
ROVIRA Philippe	Contrôleur	10 000 €	5 000 €
VERDIER Kristel	Contrôleuse	10 000 €	5 000 €

Article 2

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département de Paris

À Paris, le 02/12/2022

La responsable du pôle contrôle expertise,
inspectrice divisionnaire des finances publiques

Signé

Annick LOUBIERE

Direction régionale des finances publiques
d'Île-de-France et du département de Paris

75-2022-12-02-00027

Arrêté portant délégation de signature en
matière de contentieux et de gracieux fiscal -
PCE Chaillot Porte Dauphine Paris 16E



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



FINANCES PUBLIQUES

**DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES
D'ILE-DE-FRANCE ET DE PARIS
Pôle Contrôle Fiscal et Affaires Juridiques
Pôle de contrôle et d'expertise des professionnels Chaillot – Porte Dauphine
146 Avenue de Malakoff
75775 PARIS Cedex 16**

ARRETE PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE

La responsable pôle de contrôle et d'expertise du Pôle de contrôle et d'expertise des professionnels Chaillot – Porte Dauphine du 16^{ème} arrondissement de Paris

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247, et R* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Arrête :

Article 1er

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office et, en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet :

a) dans la limite de 15 000 €, aux inspecteurs des finances publiques désignés ci-après :

Nom & prénom	Nom & prénom	Nom & prénom
Mme Céline ALLEG	Mme Cathy GUERER	Mme Virginie LEBLOND
M. Hervé DARNIS	Mme Sophie GUILLON	M. Arnaud PERRONNET

b) dans la limite de 10 000 €, aux agents des finances publiques de catégorie B désignés ci-après :

Nom & prénom	Nom & prénom	Nom & prénom
Mme Christine DUCLOUX-DEGIOANN	M. Matthieu SCHILTZ	
M. Ludovic FERIAU		

Article 2

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département de Paris.

A Paris, le 2 décembre 2022

La responsable Pôle de contrôle et d'expertise des
professionnels Chaillot – Porte Dauphine

signé

Laure RAY

Direction régionale des finances publiques
d'Île-de-France et du département de Paris

75-2022-12-02-00008

Arrêté portant délégation de signature en
matière de contentieux et de gracieux fiscal aux
agents affectés à l'équipe départementale de
renfort (EDR) - Pôle Pilotage et Ressources -

**Direction régionale des Finances publiques
d'Ile de France et de Paris
Pôle Pilotage et Ressources
Division Contrôle de Gestion
94 rue Réaumur
75104 PARIS CEDEX 02**

**DELEGATION DE SIGNATURE EN MATIERE DE CONTENTIEUX ET DE GRACIEUX FISCAL
L'administrateur général des finances publiques,
Directeur régional des Finances publiques d'Ile-de-France et de Paris,**

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247 et R* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Arrête :

Article 1^{er} - Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

aux agents affectés à l'équipe départementale de renfort (EDR) dont les noms suivent :

Nom	Prénom	Grade	Limite des décisions contentieuses	Limite des décisions gracieuses
BELLENCONTRE	Hervé	Inspecteur des finances publiques	15 000 €	15 000 €
BERNET	Chantal	Inspectrice des finances publiques	15 000 €	15 000 €
BOUTALEB	Marine	Inspecteur des finances publiques	15 000 €	15 000 €
CERVERA	Julien	Inspecteur des finances publiques	15 000 €	15 000 €
CHAPILLON	Maxime	Inspecteur des finances publiques	15 000 €	15 000 €
FABRE	Virginie	Inspectrice des finances publiques	15 000 €	15 000 €
GALLIER	Philippe	Inspecteur des finances publiques	15 000 €	15 000 €
GELINEAU	Maryline	Inspectrice des finances publiques	15 000 €	15 000 €
JACQUET-CRETIDES	Frédéric	Inspecteur des finances publiques	15 000 €	15 000 €
LEMAIRE	Renaud	Inspecteur des finances publiques	15 000 €	15 000 €
LEMOINE	Laurence	Inspectrice des finances publiques	15 000 €	15 000 €
LE ROUX	Géraldine	Inspectrice des finances publiques	15 000 €	15 000 €
MONNIN	Michaël	Inspecteur des finances publiques	15 000 €	15 000 €
PERAZZOLI	Laurent	Inspecteur des finances publiques	15 000 €	15 000 €
PHU	Jonathan	Inspecteur des finances publiques	15 000 €	15 000 €
PISTRE	Stéphane	Inspecteur des finances publiques	15 000 €	15 000 €
SECHER	Florence	Inspectrice des finances publiques	15 000 €	15 000 €

VION	Gégory	Inspecteur des finances publiques	15 000 €	15 000 €
ALLAIN	Eric	Contrôleur des finances publiques	10 000 €	10 000 €
AUDOIN	François	Contrôleur des finances publiques	10 000 €	10 000 €
BACHETTI	Christelle	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €	10 000 €
BELIBIO	Henri	Contrôleur des finances publiques	10 000 €	10 000 €
BENESY	Denis	Contrôleur des finances publiques	10 000 €	10 000 €
BENS	Thomas	Contrôleur des finances publiques	10 000 €	10 000 €
BERRUET	Christelle	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €	10 000 €
BISSONNET	Nathalie	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €	10 000 €
BOCKSER	Bruno	Contrôleur des finances publiques	10 000 €	10 000 €
BULLY	Nadège	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €	10 000 €
CAUDRELIER	Matthieu	Contrôleur des finances publiques	10 000 €	10 000 €
CHOLLET	Claire	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €	10 000 €
CORDANI	Nadia	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €	10 000 €
DAG	Békir	Contrôleur des finances publiques	10 000 €	10 000 €
DEFIENNE	Florent	Contrôleur des finances publiques	10 000 €	10 000 €
DELPEY	Valérie	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €	10 000 €
DIVOL	Vincent	Contrôleur des finances publiques	10 000 €	10 000 €
DOAN	Kim Lan	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €	10 000 €
DOUGDAG	Meidhi	Contrôleur des finances publiques	10 000 €	10 000 €
DUBOIS	Catherine	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €	10 000 €
DUPUY	Vincent	Contrôleur des finances publiques	10 000 €	10 000 €
EL'ADARI	Michel	Contrôleur des finances publiques	10 000 €	10 000 €
FAIVRE	Patrick	Contrôleur des finances publiques	10 000 €	10 000 €
GESTIN	Pascal	Contrôleur des finances publiques	10 000 €	10 000 €
GILLET	Karine	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €	10 000 €
GUERREIRO	Anthony	Contrôleur des finances publiques	10 000 €	10 000 €
HERNAULT	Cédric	Contrôleur des finances publiques	10 000 €	10 000 €
LAGRUE	Philippe	Contrôleur des finances publiques	10 000 €	10 000 €
LE GUENNIC	Solène	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €	10 000 €
LE QUERE	Philippe	Contrôleur des finances publiques	10 000 €	10 000 €
LE VAN	Marine	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €	10 000 €
LEFRANCOIS	Thomas	Contrôleur des finances publiques	10 000 €	10 000 €
LEGRIS	Julien	Contrôleur des finances publiques	10 000 €	10 000 €
LEONARD	Serge	Contrôleur des finances publiques	10 000 €	10 000 €
LEPAGNOL	Nadia	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €	10 000 €
LESPIAUC	Laurent	Contrôleur des finances publiques	10 000 €	10 000 €
LOUDCHER	Dominique	Contrôleur des finances publiques	10 000 €	10 000 €
MANZATI	Massimiliano	Contrôleur des finances publiques	10 000 €	10 000 €
MARTEAU	Christophe	Contrôleur des finances publiques	10 000 €	10 000 €
MEDDAHI	Zohra	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €	10 000 €
MICHEL	Olivier	Contrôleur des finances publiques	10 000 €	10 000 €
ORTOLE	Dominique	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €	10 000 €
PARISSE	Sébastien	Contrôleur des finances publiques	10 000 €	10 000 €
PASSEMARD	Nathalie	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €	10 000 €
PASSOT	Jérôme	Contrôleur des finances publiques	10 000 €	10 000 €
PELUSO	Stéfano	Contrôleur des finances publiques	10 000 €	10 000 €
PERIERS	Sandrine	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €	10 000 €
PICARD	Samuel	Contrôleur des finances publiques	10 000 e	10 000 €
POTTEZ	Stéphanie	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €	10 000 €
REMY	Jean Michel	Contrôleur des finances publiques	10 000 €	10 000 €
ROQUES	Marie Josée	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €	10 000 €
ROUX	Dany	Contrôleur des finances publiques	10 000 €	10 000 €
SABAU	Sébastien	Contrôleur des finances publiques	10 000 €	10 000 €
SANOOGO	Moctar	Contrôleur des finances publiques	10 000 €	10 000 €
SANTERRE	Fabienne	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €	10 000 €

SEBILLE	Christophe	Contrôleur des finances publiques	10 000 €	10 000 €
SOCCALINGAME	Sandirasegarane	Contrôleur des finances publiques	10 000 €	10 000 €
TAN	Dara	Contrôleur des finances publiques	10 000 €	10 000 €
TRIF	François	Contrôleur des finances publiques	10 000 €	10 000 €
VALETTE	Véronique	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €	10 000 €
VERDIER	Arnaud	Contrôleur des finances publiques	10 000 €	10 000 €
VIAU	Eric	Contrôleur des finances publiques	10 000 €	10 000 €
WARRIN	Sophie	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €	10 000 €
AGNOURE	Ndocky	Agent des finances publiques	2 000 €	2 000 €
BEDDIAR	Habib	Agent des finances publiques	2 000€	2 000 €
BREEMERSCH	Gael	Agent des finances publiques	2 000 €	2 000 €
CAMPMAS	Benoit	Agent des finances publiques	2 000 €	2 000 €
DALLAIN	Emmanuel	Agent des finances publiques	2 000 €	2 000 €
DESPRES	Christophe	Agent des finances publiques	2 000 €	2 000 €
GERY	Christophe	Agent des finances publiques	2 000 €	2 000 €
HENRIETTE	Patrick	Agent des finances publiques	2 000 €	2 000 €
HUBERT	Jean Christophe	Agent des finances publiques	2 000 €	2 000 €
IKKENE	Nadia	Agente des finances publiques	2 000 €	2 000 €
JOSSERAND	Alex	Agent des finances publiques	2 000 €	2 000 €
SEDARD	Marc	Agent des finances publiques	2 000 €	2 000 €

Article 2 – Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratif du département de Paris.

À Paris, le 02/12/2022

L'administratrice générale des Finances publiques,
directrice régionale des finances publiques d'Île-de-France et de Paris

signé

Sophie MAHIEUX

Direction régionale des finances publiques
d'Île-de-France et du département de Paris

75-2022-12-02-00021

Arrêté portant délégation de signature en
matière de contentieux et de gracieux fiscal aux
cadres A du Pôle contrôle et affaires juridiques



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



FINANCES PUBLIQUES

DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES

D'ILE DE FRANCE ET DE PARIS

94 rue Réaumur

75104 Paris cedex 02

Pôle Contrôle Fiscal et Affaires Juridiques

DELEGATION DE SIGNATURE

L'administratrice générale des finances publiques, Directrice régionale des finances publiques d'Ile-de-France et de Paris,

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247 et R* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des Finances Publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

ARRETE :

Article 1^{er} :

Délégation de signature est donnée aux Inspecteurs des finances publiques, exerçant leurs fonctions au Pôle Judiciaire , dont les noms suivent :

Inspecteurs des finances publiques
BAKIOUI JEHANE
BALLIS LAETITIA
BROUST SOPHIE
D'ARGENT DE DEUX FONTAINES TANGUY
LASECA MICHEL
LAYOUS ASSAD
LEFRANC MARIE-HELENE

Inspecteurs des finances publiques
PINON CHRISTINE RIGAL-CASTELLS MARIE-ODILE VRAY MARIE-DOMINIQUE

à l'effet de signer :

1° en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite de 50 000€ ;

2° les requêtes, mémoires, conclusions ou observations adressés aux juridictions judiciaires de premier degré dans la limite de 50 000 €.

3° les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses, dans la limite de 50 000 €.

Article 2 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département de Paris.

A Paris, le 2 décembre 2022

L'administratrice générale des Finances publiques
Directrice régionale des Finances publiques d'Île de France et de Paris

signé

Sophie MAHIEUX

Direction régionale des finances publiques
d'Île-de-France et du département de Paris

75-2022-12-02-00018

Arrêté portant délégation de signature en
matière de contentieux et de gracieux fiscal aux
cadres A rédacteurs en poste au sein des pôles
fiscaux parisiens



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



FINANCES PUBLIQUES

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

**DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES
D'ILE DE FRANCE ET DE PARIS**

94 rue Réaumur
75104 PARIS CEDEX 02

**DÉLÉGATION DE SIGNATURE
EN MATIÈRE DE CONTENTIEUX ET DE GRACIEUX FISCAL**

**L'administratrice générale des finances publiques,
Directrice régionale des finances publiques d'Île-de-France et de Paris,**

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247 et R* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des Finances Publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Arrête :

Article 1^{er}. - Délégation de signature est donnée aux agents en poste au sein des **pôles fiscaux parisiens** dont les noms et grades sont mentionnés en annexe et dans la limite des montants définis en annexe, à effet de signer :

1° en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office ;

2° les décisions prises sur les demandes de dégrèvement de taxe foncière pour pertes de récoltes, les

demandes de plafonnement en fonction de la valeur ajoutée des cotisations de taxe professionnelle et de contribution économique territoriale, en matière de remboursement de crédit de taxe sur la valeur ajoutée ;

3° les décisions prises sur les demandes contentieuses de décharge de responsabilité solidaire fondées sur les dispositions du II de l'article 1691 bis du code général des impôts dans la limite de 100 000 € ;

4° en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet ;

5° les décisions prises sur les demandes gracieuses de décharge de l'obligation de paiement solidaire fondées sur les dispositions de l'article L. 247 du livre des procédures fiscales ;

6° les décisions prises sur les contestations relatives au recouvrement prévues aux articles L.281 et L.283 du livre des procédures fiscales:

7° les requêtes, mémoires, conclusions ou observations adressés aux juridictions administratives :

Article 2. - Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département de Paris.

À Paris, le 2 décembre 2022

L'administratrice générale des Finances publiques
Directrice régionale des Finances publiques d'Île-
de-France et de Paris

signé

Sophie MAHIEUX

Annexe 1

	Nom	Grade	Limite visée aux 1^{er} et 2^e de l'article 1	Limite visée au 4^e de l'article 1	
Contentieux des particuliers	Mme Gladys ANNEROSE	Inspecteur des finances publiques	100 000€	100 000€	
	Mme Dominique BERNSTEIN	Inspecteur des finances publiques	100 000€	100 000€	
	M. Olivier BIDARD	Inspecteur des finances publiques	100 000€	100 000€	
	M. Fabrice BRESSON	Inspecteur des finances publiques	100 000€	100 000€	
	Mme Sandrine CHARBONNIER	Inspecteur des finances publiques	100 000€	100 000€	
	M. François CUSIN	Inspecteur des finances publiques	100 000€	100 000€	
	Mme Cécile D'ABOVILLE	Inspecteur des finances publiques	100 000€	100 000€	
	Mme Valérie FONTANIER	Inspecteur des finances publiques	100 000€	100 000€	
	Mme Ophélie JALLAS	Inspecteur des finances publiques	100 000€	100 000€	
	Mme Stéphanie LAJOANIE-DALAYA	Inspecteur des finances publiques	100 000€	100 000€	
	Mme Martine LEVY	Inspecteur des finances publiques	100 000€	100 000€	
	Mme Sabine MATOU	Inspecteur des finances publiques	100 000€	100 000€	
	Mme Nicole MAZET	Inspecteur des finances publiques	100 000€	100 000€	
	Mme Sophie PERRINE	Inspecteur des finances publiques	100 000€	100 000€	
	M. Rachid ROCHDI	Inspecteur des finances publiques	100 000€	100 000€	
	M. Fabian SOULIER	Inspecteur des finances publiques	100 000€	100 000€	
	M. Yvon TAKORIAN	Inspecteur des finances publiques	100 000€	100 000€	
		Mme Evelyne BESSE	Contrôleur des finances publiques	40 000€	40 000€
		M. Philippe BOUISSOU	Contrôleur des finances publiques	40 000€	40 000€
	Mme Corinne FRAILLON	Contrôleur des finances publiques	40 000€	40 000€	
	Mme Corinne LANDREAU	Contrôleur des finances publiques	40 000€	40 000€	
	M. Aritz LORENZI	Contrôleur des finances publiques	40 000€	40 000€	

Contentieux des professionnels	M. Didier ALBERT	Inspecteur des finances publiques	100 000€	100 000€
	M. Simon ANIDJAR	Inspecteur des finances publiques	100 000€	100 000€
	M. Philippe BEGHI	Inspecteur des finances publiques	100 000€	100 000€
	M. Mourad BENABDELJALIL	Inspecteur des finances publiques	100 000€	100 000€
	Mme Lynda BENTABET	Inspecteur des finances publiques	100 000€	100 000€
	Mme Hélène BEURY	Inspecteur des finances publiques	100 000€	100 000€
	Mme Maryvonne BOUET	Inspecteur des finances publiques	100 000€	100 000€
	Mme Marie Hélène BROCAS	Inspecteur des finances publiques	100 000€	100 000€
	Mme Karine CISCO	Inspecteur des finances publiques	100 000€	100 000€
	Mme Florence DEBES	Inspecteur des finances publiques	100 000€	100 000€
	Mme Muriel DELVAUX	Inspecteur des finances publiques	100 000€	100 000€
	Mme Marion DESVAUX	Inspecteur des finances publiques	100 000€	100 000€

Contentieux des professionnels	Mme Mathide DOLLADILLE	Inspecteur des finances publiques	100 000€	100 000€
	M. Yves GARAUDE	Inspecteur des finances publiques	100 000€	100 000€
	Mme Frédérique GEORGES-PICHOT	Inspecteur des finances publiques	100 000€	100 000€
	Mme Jacqueline INFANTE	Inspecteur des finances publiques	100 000€	100 000€
	M. Marc JAUDEL	Inspecteur des finances publiques	100 000€	100 000€
	M. Jean LASSERRE	Inspecteur des finances publiques	100 000€	100 000€
	M. Johann MALNUIT	Inspecteur des finances publiques	100 000€	100 000€
	M. Jamel MAZOUZI	Inspecteur des finances publiques	100 000€	100 000€
	Mme Sylvie METTE	Inspecteur des finances publiques	100 000€	100 000€
	Mme Karen MORIS	Inspecteur des finances publiques	100 000€	100 000€
	Mme Isabelle OURIET	Inspecteur des finances publiques	100 000€	100 000€
	Mme Pascale PRADIE	Inspecteur des finances publiques	100 000€	100 000€
	Mme Anne SALDUCCI	Inspecteur des finances publiques	100 000€	100 000€
	Mme Catherine SILVESTRE	Inspecteur des finances publiques	100 000€	100 000€
	Mme Doïna SPATARU	Inspecteur des finances publiques	100 000€	100 000€
	Contentieux des professionnels	M. Dominique TAILAME	Inspecteur des finances publiques	100 000€
M. Alain VERGNE		Inspecteur des finances publiques	100 000€	100 000€
Mme Christine BROUSSE		Contrôleur des finances publiques	40 000€	40 000€
M. Mikael GUENNOU		Contrôleur des finances publiques	40 000€	40 000€
Mme Sophie LAPEYRE		Contrôleur des finances publiques	40 000€	40 000€

Pôle Juridictionnel Administratif	M. Benjamin AMMOR	Inspecteur des finances publiques	100 000€	100 000€
	Mme Sabrina ADIL	Inspecteur des finances publiques	100 000€	100 000€
	Mme Caroline AVIAS	Inspecteur des finances publiques	100 000€	100 000€
	M. Pascal AYMERIC	Inspecteur des finances publiques	100 000€	100 000€
	Mme Laura BERNADET	Inspecteur des finances publiques	100 000€	100 000€
	M. Jean Jérôme COLOSIMO	Inspecteur des finances publiques	100 000€	100 000€
	M. Jean-Louis FAURE	Inspecteur des finances publiques	100 000€	100 000€
	Mme Bénédicte FRIEDMANN	Inspecteur des finances publiques	100 000€	100 000€
	M. David HEBERT	Inspecteur des finances publiques	100 000€	100 000€
	Mme Sandrine LACAILLE	Inspecteur des finances publiques	100 000€	100 000€
	M. Victorien LE GARS	Inspecteur des finances publiques	100 000€	100 000€
	M. Pascal MARROT	Inspecteur des finances publiques	100 000€	100 000€
	Mme Christine NAUMANN	Inspecteur des finances publiques	100 000€	100 000€
	M. François PIROLLI	Inspecteur des finances publiques	100 000€	100 000€
	Mme Angélique RIGAL	Inspecteur des finances publiques	100 000€	100 000€

Pôle Juridictionnel Administratif	Mme Mireille TRIN	Inspecteur des finances publiques	100 000€	100 000€
-----------------------------------	-------------------	-----------------------------------	----------	----------

	Nom	Grade	Limites	Limites
			visées au 2° de l'article 1	visées au 1° et 4° de l'article 1
Pôle gestion fiscale	Mme Dorothée ANTOINE	Inspecteur des finances publiques	100 000 €	100 000 €
	Mme Chrystelle CADUC	Inspecteur des finances publiques	100 000 €	100 000 €
	Mme Yvette CAIRO	Inspecteur des finances publiques	200 000 €	100 000 €
	M. Olivier CANNEVA	Inspecteur des finances publiques	100 000 €	100 000 €
	M. Laurent CARDONA	Inspecteur des finances publiques	200 000 €	100 000 €
	Mme Ouafaa CHEKROUN	Inspecteur des finances publiques	100 000 €	100 000 €
	Mme Sylvie COUPE	Inspecteur des finances publiques	100 000 €	100 000 €
	Mme Anne DEBU-LESTRAT	Inspecteur des finances publiques	100 000 €	100 000 €
	Mme Françoise DELALBRE	Inspecteur des finances publiques	100 000 €	100 000 €
	M. Erwann DELAPORTE	Inspecteur des finances publiques	200 000 €	100 000 €
	Mme Christelle DOUARINOU	Inspecteur des finances publiques	100 000 €	100 000 €
	M. Gilles DUCASSE	Inspecteur des finances publiques	200 000 €	100 000 €
	M. Jean-Michel DUPIC	Inspecteur des finances publiques	200 000 €	100 000 €
	M. Ludovic FOLIO	Inspecteur des finances publiques	100 000 €	100 000 €
	Mme Laeticia FROMENT	Inspecteur des finances publiques	200 000 €	100 000 €
	Mme Sylvie GARIN	Inspecteur des finances publiques	200 000 €	100 000 €
	M. Nicolas GUIOT	Inspecteur des finances publiques	100 000 €	100 000 €
	Mme Marie-Hélène HEDIN	Inspecteur des finances publiques	100 000 €	100 000 €
	Mme Elodie LENEINDRE	Inspecteur des finances publiques	100 000 €	100 000 €
	M. Jean-Pierre LEPARQUIER	Inspecteur des finances publiques	100 000 €	100 000 €
	Mme Sophie MAMBE	Inspecteur des finances publiques	200 000 €	100 000 €
	Mme Typhaine MOLLIEX-FREY	Inspecteur des finances publiques	100 000 €	100 000 €
	M. Lionel NOIREZ	Inspecteur des finances publiques	100 000 €	100 000 €
	Mme Cécile PADIOU	Inspecteur des finances publiques	100 000 €	100 000 €
M. Manuel PEREIRA	Inspecteur des finances publiques	100 000 €	100 000 €	
Mme Stéphanie PERTIN	Inspecteur des finances publiques	100 000 €	100 000 €	
Mme Virginie PHILIPPON	Inspecteur des finances publiques	100 000 €	100 000 €	

Pôle gestion fiscale	M. Jean-Michel PLANTIER	Inspecteur des finances publiques	200 000 €	100 000 €
	M. Philippe POUDENSAN	Inspecteur des finances publiques	200 000 €	100 000 €
	Mme Sophie ROUILLON	Inspecteur des finances publiques	100 000 €	100 000 €
	M. François SENECHAL	Inspecteur des finances publiques	100 000 €	100 000 €
	M. Pierrick STEPHAN	Inspecteur des finances publiques	100 000 €	100 000 €

Pôle gestion fiscale	Nom	Grade	Limites visées au 2° de l'article 1	Limites visées au 1° et 4° de l'article 1
	Mme Séverine ALDEBERT	Contrôleur des finances publiques	40 000 €	40 000 €
	Mme Sabine AIGUEPERSE	Contrôleur des finances publiques	40 000 €	40 000 €
	M. Marie Judex BASS	Contrôleur des finances publiques	40 000 €	40 000 €
	M. Sébastien BRETHOME	Contrôleur des finances publiques	40 000 €	40 000 €
	Mme Ambre DELATTRE	Contrôleur des finances publiques	40 000 €	40 000 €
	M. Frédéric GARRIER	Contrôleur des finances publiques	40 000 €	40 000 €
	Mme Eliane GOURGEON	Contrôleur des finances publiques	40 000 €	40 000 €
	M. Philippe HENRY	Contrôleur des finances publiques	40 000 €	40 000 €
	Mme Pascale LAMARQUE	Contrôleur des finances publiques	40 000 €	40 000 €
	Mme Isabelle LANDEAU	Contrôleur des finances publiques	40 000 €	40 000 €
	M. Miguel LOPEZ	Contrôleur des finances publiques	40 000 €	40 000 €
	M. Jean-Paul LE MAGUER	Contrôleur des finances publiques	40 000 €	40 000 €
	M. Ludovic MARCOS	Contrôleur des finances publiques	40 000 €	40 000 €
	Mme Magali MILOME	Contrôleur des finances publiques	40 000 €	40 000 €
	Mme Catherine NICOLAS	Contrôleur des finances publiques	40 000 €	40 000 €
	M. Alain SAMY	Contrôleur des finances publiques	40 000 €	40 000 €
M. Alexis THIEBAUT	Contrôleur des finances publiques	40 000 €	40 000 €	
M. Daniel VARDON-CALLET	Contrôleur des finances publiques	40 000 €	40 000 €	

Direction régionale des finances publiques
d'Île-de-France et du département de Paris

75-2022-12-02-00026

Arrêté portant délégation de signature en
matière de contentieux et de gracieux fiscal aux
cadres A+

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

DIRECTION RÉGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES
D'ÎLE-DE-FRANCE ET DE PARIS
94 rue de Réaumur
75 104 PARIS CEDEX 02

DÉLÉGATION DE SIGNATURE

**L'administratrice générale des finances publiques,
Directrice régionale des finances publiques d'Île-de-France et de Paris,**

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ; Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247 et W 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des Finances Publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques :

Arrête :

Article 1er. – Délégation de signature est donnée à Madame Laurence ALESSANDRI et Monsieur Vincent VIGIER, Inspecteurs Principaux des finances publiques, ainsi qu'à Monsieur Jean-Luc RENAUD, inspecteur divisionnaire des finances publiques, exerçant leurs fonctions au Pôle Judiciaire, à l'effet de signer :

1° en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite de 300 000 € ;

2° les décisions prises sur les demandes contentieuses de décharge de responsabilité solidaire fondées sur les dispositions du II de l'article 1691 bis du code général des impôts, dans la limite de 300 000 € ;

3° en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet, dans la limite de 200 000 € ;

4° les décisions prises sur les demandes gracieuses de décharge de l'obligation de paiement solidaire fondées sur les dispositions de l'article L. 247 du livre des procédures fiscales, dans la limite de 305 000 € ;

5° les décisions prises sur les contestations relatives au recouvrement prévues aux articles L.281 et L. 283 du livre des procédures fiscales ;

6° les décisions prises sur les demandes de prorogation de délai prévues à l'article 1594-0G du code général des impôts ;

7° les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses, sans limitation de montant ;

8° les requêtes, mémoires, conclusions ou observations adressés aux juridictions administratives ou judiciaires.

Article 2. – Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département de Paris.

À Paris, le 2 décembre 2022

L'administratrice générale des Finances publiques

Directrice régionale des Finances publiques d'Île-de-France et de Paris

signé

Sophie MAHIEUX

Direction régionale des finances publiques
d'Île-de-France et du département de Paris

75-2022-12-02-00012

Arrêté portant délégation de signature en
matière de contrôle budgétaire régional



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



FINANCES PUBLIQUES

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

**DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES
D'ILE DE FRANCE ET DE PARIS**

94 rue Réaumur
75104 PARIS CEDEX 02

DELEGATION GENERALE DE SIGNATURE

**L'administratrice générale des Finances publiques, directrice régionale
des Finances publiques d'Île de France et de Paris,**

Vu le décret n°2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des Finances publiques ;

Vu le décret n°2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des Finances publiques ;

Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la Direction générale des Finances publiques ;

Vu l'arrêté du 9 juin 2010 portant création de la direction régionale d'Île de France et de Paris ;

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable, notamment son article 88 II ;

Vu l'arrêté du 5 octobre 2020 fixant la liste des organismes dont le contrôle budgétaire est confié au directeur régional des finances publiques en région Île-de-France ;

Vu l'arrêté du 15 juillet 2021 portant soumission de groupements d'intérêt public au contrôle économique et financier de l'État et désignation des autorités de contrôle ;

Vu l'arrêté du 14 avril 2022 modifiant l'arrêté du 5 juillet 2017 pris en application de l'article 176 du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012,

Vu le décret du Président de la République en date du 18 novembre 2022 portant nomination de **Madame Sophie MAHIEUX**, administratrice générale des Finances publiques de classe exceptionnelle, en qualité de directrice régionale des Finances publiques d'Île de France et de Paris à compter du 1^{er} décembre 2022.

Vu la décision du directeur général des Finances publiques en date du 21 novembre 2022 fixant au 1^{er} décembre 2022 la date d'installation de Mme Sophie MAHIEUX dans les fonctions de directrice régionale des Finances publiques d'Île-de-France et de Paris.

Vu l'arrêté du 14 février 2019 affectant auprès du directeur régional des finances publiques d'Île-de-France Marc KRECKELBERGH, contrôleur général économique et financier, afin de l'assister dans les fonctions de contrôle budgétaire.

ARRETE :

Article 1 :

Délégation de signature est donnée à M. Marc KRECKELBERGH, contrôleur général économique et financier, pour la signature des actes relatifs à l'exercice de l'ensemble des compétences susvisées.

Article 2 :

Délégation de signature est donnée à Mme Chantal BONNEFOY inspectrice divisionnaire des finances publiques, pour la signature des actes relatifs à l'exercice de l'ensemble des compétences susvisées en cas d'empêchement de M. Marc KRECKELBERGH.

Article 3 :

Délégation de signature est donnée à M. Philippe GUERARD inspecteur divisionnaire des finances publiques, pour la signature des visas et avis sur les actes imputés sur le budget de l'État en cas d'empêchement de M. Marc KRECKELBERGH, ainsi qu'à M. Frederic AGNES et Mme Karine ANTUNES inspecteurs des finances publiques, Mme Pascale CHAUDEMANCHE, M. Jean-Christophe LEGRAND et Mme Emmanuelle WELKER contrôleurs principaux, Mme Lucette DURAND-GNOUGNOU, Mme Mina El ACHAK, M. Eric GAUDIEUX et Mme Sylvie LAURENT, contrôleurs.

Article 4 :

Délégation de signature est donnée à Mme Chantal BONNEFOY inspectrice divisionnaire des finances publiques, pour la signature des visas, avis et approbations expresses sur les actes des organismes et groupements d'intérêt public susvisés en cas d'empêchement de M. Marc KRECKELBERGH, ainsi qu'à Mme Karine ANTUNES et Mme Genevieve PERTILE, inspectrices des finances publiques.

La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs du département de Paris.

À Paris, le 02 décembre 2022

L'administratrice générale des Finances publiques
Directrice régionale des Finances publiques d'Île-de-France et de Paris
signé

Sophie MAHIEUX

Direction régionale des finances publiques
d'Île-de-France et du département de Paris

75-2022-12-02-00024

Arrêté portant délégation de signature en vue
d'autoriser la vente de biens meubles saisis



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



FINANCES PUBLIQUES

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

**DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES
D'ILE DE FRANCE ET DE PARIS**

94 rue Réaumur
75104 PARIS CEDEX 02

DÉLÉGATION DE SIGNATURE

**L'administratrice générale des finances publiques,
Directrice régionale des finances publiques d'Île-de-France et de Paris,**

Vu le livre des procédures fiscales et notamment son article R*260A-1 ;

Vu la décision du directeur général des finances publiques du 7 novembre 2011 ;

Arrête:

Art. 1^{er}. Délégation de signature est donnée à :

Monsieur Thierry DUFANT, administrateur général des finances publiques ;

Monsieur Rémi VAN LEDE, administrateur général des finances publiques ;

Monsieur Frédéric BENTEJAC, administrateur des finances publiques ;

Madame Marie-Aimée MUSY, administratrice des finances publiques;

Madame Pascale VARIN, administratrice des finances publiques;

Madame Nadia HIMPENS, administratrice des finances publiques ;

Monsieur Pascal BOUTHIER, administrateur des finances publiques ;

En vue d'autoriser la vente des biens meubles saisis.

Art. 2•. Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département de Paris.

A Paris, le 2 décembre 2022

L'administratrice générale des Finances publiques
Directrice régionale des Finances publiques d'Île de France et de Paris

signé

Sophie MAHIEUX

Direction régionale des finances publiques
d'Île-de-France et du département de Paris

75-2022-12-02-00011

Arrêté portant délégation de signature générale
et spéciale pour le Pôle Gestion Publique Secteur
Local



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



FINANCES PUBLIQUES

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

**DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES
D'ILE DE FRANCE ET DE PARIS**

94 rue Réaumur
75104 PARIS CEDEX 02

DELEGATION DE SIGNATURE

**L'administratrice générale des Finances publiques, directrice régionale
des Finances publiques d'Ile de France et de Paris,**

- Vu le code général des impôts, et notamment les articles 396 A et 410 de son annexe II ;
- Vu le livre des procédures fiscales, et notamment l'article R*247-4 ;
- Vu le décret n°2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des Finances publiques ;
- Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;
- Vu le décret n° 2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;
- Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
- Vu le décret du Président de la République en date du 18 novembre 2022 portant nomination de **Madame Sophie MAHIEUX**, administratrice générale des Finances publiques de classe exceptionnelle, en qualité de directrice régionale des Finances publiques d'Ile de France et de Paris à compter du 1^{er} décembre 2022.
- Vu la décision du directeur général des Finances publiques en date du 21 novembre 2022 fixant au 1^{er} décembre 2022 la date d'installation de Mme Sophie MAHIEUX dans les fonctions de directrice régionale des Finances publiques d'Île-de-France et de Paris.

ARRETE

PÔLE GESTION PUBLIQUE - Secteur public local

DÉLÉGATIONS GÉNÉRALES

<p>M. Bruno MATHON DIT RICHARD, Administrateur des Finances publiques Adjoint, Responsable de la Division Gestion des collectivités et établissements publics locaux, reçoit délégation de signer pour toutes les affaires relevant du Pôle Gestion publique Secteur public local.</p>
<p>M. Galdric RIPOULL, Administrateur des Finances publiques adjoint, Responsable du Service Facturier « DRFiP-Ville de Paris », reçoit délégation de signer pour toutes les affaires relevant du Pôle Gestion publique Secteur public local.</p>
<p>M. Georges BRUNAUD, Administrateur des Finances publiques Adjoint, Responsable de la Division Animation du réseau, Modernisation et Fiscalité directe locale, reçoit délégation de signer pour toutes les affaires relevant de sa division et celles relevant d'une autre division du pôle Gestion publique Secteur public local en cas d'empêchement du responsable de division concerné et des délégataires pouvant signer pour toutes les affaires relevant du Pôle Gestion publique Secteur public local.</p>
<p>M. Nicolas PAULHIAC, Inspecteur principal des Finances publiques , Responsable de la Division Certification des comptes et comptabilité, reçoit délégation de signer pour toutes les affaires relevant du Pôle Gestion publique Secteur public local.</p>
<p>M^{me} Yolande CHEVALIER, Inspectrice divisionnaire des Finances publiques, Responsable du Domaine Recettes Ville et Département de Paris – Préfecture de Police, Métropole du Grand Paris, reçoit délégation de signer pour toutes les affaires relevant de son Domaine et celles relevant d'un autre Domaine du Pôle Gestion publique Secteur public local en cas d'empêchement du responsable du Domaine concerné et des délégataires pouvant signer pour toutes les affaires relevant du Pôle Gestion publique Secteur public local.</p>
<p>M. Rémi TOMASENA Inspecteur principal des Finances publiques, Responsable du Domaine Région et Collectivités diverses, reçoit délégation de signer pour toutes les affaires relevant de son Domaine et celles relevant d'un autre domaine du Pôle Gestion publique Secteur public local en cas d'empêchement du responsable de Domaine concerné et des délégataires pouvant signer pour toutes les affaires relevant du Pôle Gestion publique Secteur public local.</p>
<p>Mme Viviane BESTARD, Inspectrice Divisionnaire des Finances publiques, Responsable du Domaine Centres hospitaliers, reçoit délégation de signer pour toutes les affaires relevant de son Domaine et celles relevant d'un autre domaine du Pôle Gestion publique Secteur public local en cas d'empêchement du responsable de domaine concerné et des délégataires pouvant signer pour toutes les affaires relevant du Pôle Gestion publique Secteur public local.</p>

DÉLÉGATIONS SPÉCIALES

Division GESTION DES COLLECTIVITÉS ET ÉTABLISSEMENTS PUBLICS LOCAUX	
Domaine : DÉPENSES LOCALES DE PERSONNEL	
Nom - Prénom Grade - Fonction	Pouvoir
<p>M. Antoine LOUARN Inspecteur des Finances publiques Responsable du Domaine DÉPENSES LOCALES DE PERSONNEL</p>	<p>Signer pour son service :</p> <ul style="list-style-type: none"> . les bordereaux d'envoi, . Les courriers de rejets des mandats . Les demandes de renseignements, . les attestations de paiement de mandats (ou états de dépense) . les lettres de relance, . les accusés de réception des dépôts de courrier, . les demandes de renseignements aux services ordonnateurs, . les demandes de renseignements sur les règlements, . dans la limite de 15 000 € : <ul style="list-style-type: none"> les ordres de paiement, les VGM, les décisions de remboursement d'excédent ; . les notifications des oppositions et significations, . les attestations de la quotité saisissable, . les bordereaux de situation des oppositions, . les certificats de non-opposition, . les états des retenues effectuées, . les certificats de cessation de paiement, . les autorisations de paiement dans les autres départements.
<p>Mme. Solène GUITTENIT Contrôleuse des Finances publiques Domaine DÉPENSES LOCALES DE PERSONNEL</p>	<p>Signer en l'absence du responsable du service DÉPENSES LOCALES DE PERSONNEL et PRÉFECTURE DE POLICE</p> <ul style="list-style-type: none"> • les états de notification des oppositions et significations, • les attestations de la quotité saisissable, • les bordereaux de situation des oppositions, • les certificats de non-opposition, • les réponses aux tribunaux en cas de pluralité de saisie, • les états de retenues effectuées, • les demandes de renseignements relatives aux oppositions.
<p>Mme Françoise COSTE Contrôleuse principale des finances publiques Domaine DÉPENSES LOCALES DE PERSONNEL</p>	<p>Signer en l'absence du responsable du service DÉPENSES LOCALES DE PERSONNEL</p> <ul style="list-style-type: none"> • les états de notification des oppositions et significations, • les attestations de la quotité saisissable, • les bordereaux de situation des oppositions, • les certificats de non-opposition, • les réponses aux tribunaux en cas de pluralité de saisie, • les états de retenues effectuées, • les demandes de renseignements relatives aux oppositions.

Division GESTION DES COLLECTIVITÉS ET ÉTABLISSEMENTS PUBLICS LOCAUX	
Domaine : DÉPENSES LOCALES DE PERSONNEL	
Nom - Prénom Grade - Fonction	Pouvoir
<p>M^{me} Thérèse GROMESNIL Contrôleuse des Finances publiques</p> <p>Domaine DÉPENSES LOCALES DE PERSONNEL</p>	<p>Signer en l'absence du responsable du service DÉPENSES LOCALES DE PERSONNEL</p> <ul style="list-style-type: none"> • les états de notification des oppositions et significations, • les attestations de la quotité saisissable, • les bordereaux de situation des oppositions, • les certificats de non-opposition, • les réponses aux tribunaux en cas de pluralité de saisie, • les états de retenues effectuées, • les demandes de renseignements relatives aux oppositions.
<p>M^{me} Nancy PLADYS Contrôleuse des Finances publiques</p> <p>Domaine DÉPENSES LOCALES DE PERSONNEL</p>	<p>Signer en l'absence du responsable du service DÉPENSES LOCALES DE PERSONNEL</p> <ul style="list-style-type: none"> • les états de notification des oppositions et significations, • les attestations de la quotité saisissable, • les bordereaux de situation des oppositions, • les certificats de non-opposition, • les réponses aux tribunaux en cas de pluralité de saisie, • les états de retenues effectuées, • les demandes de renseignements relatives aux oppositions.

DÉLÉGATIONS SPÉCIALES

Division GESTION DES COLLECTIVITÉS ET ÉTABLISSEMENTS PUBLICS LOCAUX	
Domaine RECETTES VILLE, DÉPARTEMENT et MÉTROPOLE DU GRAND PARIS	
Nom - Prénom Grade - Fonction	Pouvoir
M. Matthieu OTAÏ Inspecteur des Finances publiques Responsable du service COMPTABILITÉ VISA	<p>Signer les pièces et documents entrant dans les attributions de son service, en particulier :</p> <ul style="list-style-type: none">• les déclarations de dépôts de chèques et les déclarations de recettes,• les extraits de titres de recettes,• les ordres de paiement,• les rejets de prise en charge de titres et de mandats• les demandes d'annulation de titres,• les états d'annulation ou de remise de frais jusqu'à 760 €. <p>En l'absence du responsable du service RECOUVREMENT AMIABLE :</p> <ul style="list-style-type: none">• les transmissions des réclamations à l'ordonnateur et les lettres d'information au requérant,• les délais de paiement accordés pour des créances inférieures à 10 000 € et pour 12 mois maximum.• les MED des débiteurs publics et débiteurs en surendettement. <p>En l'absence du responsable du service RECOUVREMENT CONTENTIEUX :</p> <ul style="list-style-type: none">• les mises en demeure en action individuelle,• dans le respect des autorisations accordées par les ordonnateurs, les états de poursuites par voie de saisie pour les créances inférieures à 30 000 €,• les notifications de créances aux séquestres dans le cadre des ventes de fonds de commerce et les mainlevées à la suite de paiement,• les mainlevées des actes de poursuites après paiement ou en cas de saisie effectuée à tort,• les bordereaux déclaratifs des créances dans le cadre des procédures collectives,• les notifications des créances visées à l'article L622-17 du code du commerce. <p>En l'absence du responsable du service RÉGIES :</p> <ul style="list-style-type: none">• les documents relatifs à la gestion des valeurs inactives,• les ordres de paiement pour versement des avances et fonds de caisse aux régisseurs,• les demandes d'annulation de titres,• le visa des projets des arrêtés de régie.
M. Pierre NILLUS Contrôleur des Finances publiques Adjoint du service COMPTABILITÉ VISA	<p>Signer :</p> <ul style="list-style-type: none">• les déclarations de dépôts de chèques et les déclarations de recettes,• les ordres de paiement• les extraits de titres de recettes,• les rejets de prise en charge de titres et de mandats.

DÉLÉGATIONS SPÉCIALES

Division GESTION DES COLLECTIVITÉS ET ÉTABLISSEMENTS PUBLICS LOCAUX	
Domaine RECETTES	
VILLE, DÉPARTEMENT et MÉTROPOLE DU GRAND PARIS	
Nom - Prénom Grade - Fonction	Pouvoir
<p>M^{me} Anne MORAUD Inspectrice des Finances publiques Responsable du service RECOUVREMENT AMIABLE</p>	<p>Signer les pièces et documents entrant dans les attributions de son service, en particulier :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ les déclarations de dépôts de chèques et les déclarations de recettes, ▪ les extraits de titres de recettes, ▪ les transmissions des réclamations à l'ordonnateur et les lettres d'information au requérant, ▪ les délais de paiement accordés pour des créances inférieures à 10 000 € et pour 12 mois maximum, ▪ les états d'annulation ou de remise de frais jusqu'à 760 €. <p>En l'absence du responsable du service COMPTABILITÉ VISA :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ les bordereaux P503, ▪ les rejets de prise en charge des titres, ▪ les demandes d'annulation de titres. <p>En l'absence du responsable du service RECOUVREMENT CONTENTIEUX :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ les mises en demeure en action individuelle, ▪ dans le respect des autorisations accordées par les ordonnateurs, les OTD manuelles et les états de poursuites par voie de saisie pour les créances inférieures à 30 000 €, ▪ les notifications de créances aux mandataires judiciaires dans le cadre des ventes de fonds de commerce et les mainlevées à la suite de paiement, ▪ les mainlevées des actes de poursuites après paiement ou en cas de saisie effectuée à tort, ▪ les bordereaux déclaratifs des créances dans le cadre des procédures collectives, ▪ les notifications des créances visées à l'article L622-17 du code du commerce, ▪ les propositions d'ANV pour les dettes d'un même débiteur d'un montant inférieur à 10 000 €. <p>En l'absence du responsable du service RÉGIES :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ les documents relatifs à la gestion des valeurs inactives, ▪ les ordres de paiement pour versement des avances aux régisseurs, ▪ les demandes d'annulation de titres.

DÉLÉGATIONS SPÉCIALES

Division GESTION DES COLLECTIVITÉS ET ÉTABLISSEMENTS PUBLICS LOCAUX	
Domaine RECETTES VILLE, DÉPARTEMENT et MÉTROPOLE DU GRAND PARIS	
Nom - Prénom Grade - Fonction	Pouvoir
M. Enguerran BERNIER Contrôleur principal des Finances publiques Adjoint du service RECOUVREMENT AMIABLE	Signer : <ul style="list-style-type: none">▪ les déclarations de dépôts de chèques et les déclarations de recettes,▪ les extraits de titres de recettes,▪ les délais de paiement pour les créances inférieures à 5 000 € et pour 6 mois maximum.
M. Julien PADRA Agent administratif des Finances publiques Référents du service RECOUVREMENT AMIABLE	Signer : <ul style="list-style-type: none">▪ les déclarations de dépôts de chèques et les déclarations de recettes,▪ les extraits de titres de recettes,▪ les délais de paiement pour les créances inférieures à 3 000 € et pour 3 mois maximum.

DÉLÉGATIONS SPÉCIALES

Division GESTION DES COLLECTIVITÉS ET ÉTABLISSEMENTS PUBLICS LOCAUX	
Domaine RECETTES	
VILLE, DÉPARTEMENT et MÉTROPOLE DU GRAND PARIS	
Nom - Prénom Grade - Fonction	Pouvoir
M. Rémy GREDIN Inspecteur des Finances publiques Responsable du service RECOUVREMENT CONTENTIEUX	<p>Signer les pièces et documents entrant dans les attributions de son service, en particulier :</p> <ul style="list-style-type: none">▪ les déclarations de dépôts de chèques et les déclarations de recettes,▪ les extraits de titres de recettes,▪ les transmissions des réclamations à l'ordonnateur et les lettres d'information au requérant,▪ les mises en demeure en action individuelle,▪ les délais de paiement accordés pour des créances inférieures à 10 000 € et pour 12 mois maximum,▪ dans le respect des autorisations accordées par les ordonnateurs, les SATD manuelles et les états de poursuites par voie de saisie pour les créances inférieures à 30 000 €,▪ les notifications de créances aux mandataires judiciaires dans le cadre des ventes de fonds de commerce et les mainlevées à la suite de paiement,▪ les mainlevées des actes de poursuites après paiement ou en cas de saisie effectuée à tort,▪ les propositions d'ANV pour les dettes d'un même débiteur d'un montant inférieur à 10 000 €,▪ les états d'annulation ou de remise de frais jusqu'à 760 €,▪ les bordereaux déclaratifs des créances dans le cadre des procédures collectives,▪ les notifications des créances visées à l'article L622-17 du code du commerce,▪ les documents relatifs au paiement des honoraires des huissiers de justice, des avoués et avocats mandatés dans le cadre du secteur local, et de tous frais engagés dans un contentieux,▪ les actes liés aux saisies attributions, l'accusé de réception des significations des actes d'huissiers relatifs aux titres en phase contentieuse. <p>En l'absence du responsable du service COMPTABILITÉ VISA :</p> <ul style="list-style-type: none">▪ les bordereaux P503,▪ les rejets de prise en charge de titres,▪ les demandes d'annulation de titres. <p>En l'absence du responsable du service RECOUVREMENT AMIABLE :</p> <ul style="list-style-type: none">▪ tous documents émanant de ce service et pour lesquels celui-ci dispose d'une délégation. <p>En l'absence du responsable du service RÉGIES :</p> <ul style="list-style-type: none">▪ les documents relatifs à la gestion des valeurs inactives,▪ les ordres de paiement pour versement des avances aux régisseurs,▪ les demandes d'annulation de titres,▪ le visa des projets d'arrêtés concernant les régies.

DÉLÉGATIONS SPÉCIALES

Division GESTION DES COLLECTIVITÉS ET ÉTABLISSEMENTS PUBLICS LOCAUX	
Domaine RECETTES	
VILLE, DÉPARTEMENT et MÉTROPOLE DU GRAND PARIS	
Nom - Prénom Grade - Fonction	Pouvoir
M. Philippe MENU Contrôleur principal des Finances publiques Adjoint du service RECOUVREMENT CONTENTIEUX	Signer : <ul style="list-style-type: none">▪ les extraits de titres de recettes,▪ les déclarations de dépôts de chèques et les déclarations de recettes,▪ les délais de paiement pour les créances inférieures à 5 000 € et pour 6 mois maximum,▪ les notifications de créances aux mandataires judiciaires dans le cadre des ventes de fonds de commerce et les mainlevées à la suite de paiement,▪ les mises en demeure en action individuelle inférieures à 100 000 €,▪ dans le respect des autorisations accordées par les ordonnateurs, les SATD manuelles et les états de poursuites par voie de saisie pour les créances inférieures à 5 000 €,▪ les bordereaux déclaratifs des créances dans le cadre des procédures collectives pour des créances inférieures à 5 000 €,▪ les propositions d'ANV pour les dettes d'un même débiteur d'un montant inférieur à 1 500 €.

DÉLÉGATIONS SPÉCIALES

Division GESTION DES COLLECTIVITÉS ET ÉTABLISSEMENTS PUBLICS LOCAUX	
Domaine RECETTES VILLE, DÉPARTEMENT et MÉTROPOLE DU GRAND PARIS	
Nom - Prénom Grade - Fonction	Pouvoir
<p>M. Jean-Luc BERNIER</p> <p>Inspecteur des Finances publiques</p> <p>Responsable du service RÉGIES</p>	<p>Signer les pièces et documents entrant dans les attributions de son service, en particulier :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ les demandes d’annulation de titres, ▪ les rejets de titres et de mandats relatifs aux régies d’avances et de recettes dont la gestion est confiée au service, ▪ les procès-verbaux de création et de clôture de régies, de remise de service des régisseurs, ▪ les visas des projets d’arrêtés concernant les régies, ▪ les documents relatifs à la gestion des valeurs inactives, ▪ les ordres de paiement pour versement des avances et fonds de caisse aux régisseurs, ▪ les ordres de paiement pour le versement des avances exceptionnelles aux régisseurs. <p>En l’absence du responsable du service COMPTABILITÉ VISA :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ les ordres de paiement, ▪ les rejets de prise en charge de titres et de mandats, ▪ les demandes d’annulation de titres. <p>En l’absence du responsable du service RECOUVREMENT AMIABLE :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ les transmissions des réclamations à l’ordonnateur et les lettres d’information au requérant, ▪ les délais de paiement accordés pour des créances inférieures à 10 000 € et pour 12 mois maximum, ▪ les MED des débiteurs publics et débiteurs en surendettement.. <p>En l’absence du responsable du service RECOUVREMENT CONTENTIEUX :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ les mises en demeure en action individuelle, ▪ dans le respect des autorisations accordées par les ordonnateurs, les états de poursuites par voie de saisie pour les créances inférieures à 30 000 €, ▪ les notifications de créances aux séquestres dans le cadre des ventes de fonds de commerce et les mainlevées suite à paiement, ▪ les mainlevées des actes de poursuites après paiement ou en cas de saisie effectuée à tort, ▪ les bordereaux déclaratifs des créances dans le cadre des procédures collectives, ▪ les notifications des créances visées à l’article L622-17 du code du commerce.

DÉLÉGATIONS SPÉCIALES

Division GESTION DES COLLECTIVITÉS ET ÉTABLISSEMENTS PUBLICS LOCAUX	
Domaine RÉGION et COLLECTIVITÉS DIVERSES	
Nom - Prénom Grade - Fonction	Pouvoir
<p>Mme Margaux CESARI Inspectrice des Finances publiques Responsable du service RÉGION</p>	<p>Signer pour son service :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ dans la limite de 15 000 € : <ul style="list-style-type: none"> - les ordres de paiement y compris vers l'étranger, - les VGM, - les décisions de remboursement d'excédent, ▪ les demandes de renseignements, ▪ les lettres de relance, ▪ les mises en demeure, ▪ dans le respect des autorisations accordées par les ordonnateurs : <ul style="list-style-type: none"> - les SATD, - les autres actes de poursuites (saisies-attributions, saisies-rémunérations, saisies CAF et les états de poursuites extérieures), - les bordereaux P786 de délais de paiement en phase amiable jusqu'à 12 mois pour des dettes inférieures à 10 000 €, ▪ les propositions d'ANV pour des titres inférieurs à 2 000 €, ▪ les avis de versement de recettes avant émission des titres ou bordereaux P503, ▪ les procès-verbaux de remise de service des régisseurs, ▪ les bordereaux de situation, ▪ les transmissions de demande de remise gracieuse et de contestation à l'ordonnateur, ▪ les attestations de paiement de mandats (ou états de dépense), ▪ les certificats de non-opposition, ▪ les accusés de réception des SATD, ▪ les bordereaux des retenues sur opposition, ▪ les réponses aux tribunaux en cas de pluralité de saisie, ▪ les demandes complémentaires aux huissiers qui effectuent une saisie (par ex. Absence de décision de justice), ▪ les courriers auprès des banques sur les cessions de créance, ▪ les courriers de rejets des mandats et des titres, ▪ les demandes de prise en charge de recettes de ventes de bois ainsi que les bordereaux d'envoi de valeurs. <p>Signer, en cas d'empêchement de l'un des responsables de service du Domaine Région et collectivités diverses, les documents pour lesquels ces derniers disposent d'une délégation.</p>

DÉLÉGATIONS SPÉCIALES

Division GESTION DES COLLECTIVITÉS ET ÉTABLISSEMENTS PUBLICS LOCAUX	
Domaine RÉGION et COLLECTIVITÉS DIVERSES	
Nom - Prénom Grade - Fonction	Pouvoir
M^{me} Caroline BROSE Contrôleuse des Finances publiques Service RÉGION	Signer pour son service : <ul style="list-style-type: none">▪ les demandes de renseignements,▪ les accusés de réception des SATD,▪ les bordereaux des retenues sur opposition,▪ les réponses aux tribunaux en cas de pluralité de saisie,▪ les demandes complémentaires aux huissiers qui effectuent une saisie (par ex. absence de décision de justice).

DÉLÉGATIONS SPÉCIALES

Division GESTION DES COLLECTIVITÉS ET ÉTABLISSEMENTS PUBLICS LOCAUX	
Domaine RÉGION et COLLECTIVITÉS DIVERSES	
Nom - Prénom Grade - Fonction	Pouvoir
<p>Mme MARENATI Cécile Inspectrice des Finances publiques Responsable du service ÉTABLISSEMENTS LOCAUX ET INTERDÉPARTEMENTAUX et PREFECTURE de POLICE</p>	<p>Signer pour son service :</p> <ul style="list-style-type: none">▪ dans la limite de 15 000 € :<ul style="list-style-type: none">- les ordres de paiement y compris vers l'étranger,- les VGM,- les décisions de remboursement d'excédent,▪ les demandes de renseignements,▪ les lettres de relance,▪ les mises en demeure,▪ dans le respect des autorisations accordées par les ordonnateurs :<ul style="list-style-type: none">- les SATD,- les autres actes de poursuites (saisies-attributions, saisies-rémunérations, saisies CAF et les états de poursuites extérieures),- les bordereaux P786 de délais de paiement en phase amiable jusqu'à 12 mois pour des dettes inférieures à 10 000 €,▪ les propositions d'ANV pour des titres inférieurs à 2 000 €,▪ les avis de versement de recettes avant émission des titres ou bordereaux P503,▪ les procès-verbaux de remise de service des régisseurs,▪ les bordereaux de situation,▪ les transmissions de demande de remise gracieuse et de contestation à l'ordonnateur,▪ les attestations de paiement de mandats (ou états de dépense),▪ les certificats de non-opposition,▪ les accusés de réception des SATD,▪ les bordereaux des retenues sur opposition,▪ les réponses aux tribunaux en cas de pluralité de saisie,▪ les demandes complémentaires aux huissiers qui effectuent une saisie (par ex. Absence de décision de justice),▪ les courriers auprès des banques sur les cessions de créance,▪ les courriers de rejets des mandats et des titres,▪ les demandes de prise en charge de recettes de ventes de bois ainsi que les bordereaux d'envoi de valeurs. <p>Signer, en cas d'empêchement de l'un des responsables de service du Domaine Région et collectivités diverses, les documents pour lesquels ces derniers disposent d'une délégation.</p>

DÉLÉGATIONS SPÉCIALES

Division GESTION DES COLLECTIVITÉS ET ÉTABLISSEMENTS PUBLICS LOCAUX	
Domaine RÉGION et COLLECTIVITÉS DIVERSES	
Nom - Prénom Grade - Fonction	Pouvoir
<p>Mme MARTIN Françoise Inspectrice des Finances publiques Responsable du service ÉTABLISSEMENTS LOCAUX ET INTERDÉPARTEMENTAUX et PREFECTURE DE POLICE</p>	<p>Signer pour son service :</p> <ul style="list-style-type: none">▪ dans la limite de 15 000 € :<ul style="list-style-type: none">- les ordres de paiement y compris vers l'étranger,- les VGM,- les décisions de remboursement d'excédent,▪ les demandes de renseignements,▪ les lettres de relance,▪ les mises en demeure,▪ dans le respect des autorisations accordées par les ordonnateurs :<ul style="list-style-type: none">- les SATD,- les autres actes de poursuites (saisies-attributions, saisies-rémunérations, saisies CAF et les états de poursuites extérieures),- les bordereaux P786 de délais de paiement en phase amiable jusqu'à 12 mois pour des dettes inférieures à 10 000 €,▪ les propositions d'ANV pour des titres inférieurs à 2 000 €,▪ les avis de versement de recettes avant émission des titres ou bordereaux P503,▪ les procès-verbaux de remise de service des régisseurs,▪ les bordereaux de situation,▪ les transmissions de demande de remise gracieuse et de contestation à l'ordonnateur,▪ les attestations de paiement de mandats (ou états de dépense),▪ les certificats de non-opposition,▪ les accusés de réception des SATD,▪ les bordereaux des retenues sur opposition,▪ les réponses aux tribunaux en cas de pluralité de saisie,▪ les demandes complémentaires aux huissiers qui effectuent une saisie (par ex. Absence de décision de justice),▪ les courriers auprès des banques sur les cessions de créance,▪ les courriers de rejets des mandats et des titres,▪ les demandes de prise en charge de recettes de ventes de bois ainsi que les bordereaux d'envoi de valeurs. <p>Signer, en cas d'empêchement de l'un des responsables de service du Domaine Région et collectivités diverses, les documents pour lesquels ces derniers disposent d'une délégation.</p>

Division GESTION DES COLLECTIVITÉS ET ÉTABLISSEMENTS PUBLICS LOCAUX	
Domaine RÉGION et COLLECTIVITÉS DIVERSES	
Nom - Prénom Grade - Fonction	Pouvoir
M Jean-Marc DEDIEU Contrôleur des Finances publiques Service ÉTABLISSEMENTS LOCAUX ET INTERDÉPARTEMENTAUX et PRÉFECTURE DE POLICE	Signer les pièces et documents entrant dans les attributions de sa mission, en particulier : <ul style="list-style-type: none"> ▪ les procès-verbaux de remise de service des régisseurs, ▪ les audits de régie.
M^{me} Sabine BOILLET Contrôleuse des Finances publiques Service ÉTABLISSEMENTS LOCAUX ET INTERDÉPARTEMENTAUX et PRÉFECTURE DE POLICE	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Signer, en l'absence des Responsables de service « ÉTABLISSEMENTS LOCAUX ET INTERDÉPARTEMENTAUX et PREFETURE DE POLICE » : ▪ les demandes de renseignements, ▪ dans la limite de 2 000 € : les lettres de relance, les mises en demeure, ▪ dans le respect des autorisations accordées par les ordonnateurs et sous le seuil de 2 000 € : les SATD, les états de poursuites par voie de saisie, ▪ les bordereaux P786 de délais de paiement en phase amiable jusqu'à 6 mois pour des dettes inférieures à 3 000 €, ▪ les bordereaux de situation, les transmissions de demande de remise gracieuse et de contestation à l'ordonnateur.
M^{me} NARA Sharmili Contrôleuse des Finances publiques Service ÉTABLISSEMENTS LOCAUX ET INTERDÉPARTEMENTAUX et PRÉFECTURE DE POLICE	Signer, en l'absence des Responsables de service « ÉTABLISSEMENTS LOCAUX ET INTERDÉPARTEMENTAUX et PRÉFECTURE DE POLICE » : <ul style="list-style-type: none"> ▪ les demandes de renseignements, ▪ dans la limite de 2 000 € : - les lettres de relance, - les mises en demeure, ▪ dans le respect des autorisations accordées par les ordonnateurs et sous le seuil de 2 000 € : - les SATD, - les états de poursuites par voie de saisie, ▪ les bordereaux P786 de délais de paiement en phase amiable jusqu'à 6 mois pour des dettes inférieures à 3 000 €,

- | | |
|--|---|
| | <ul style="list-style-type: none">▪ les bordereaux de situation,▪ les transmissions de demande de remise gracieuse et de contestation à l'ordonnateur. |
|--|---|

DÉLÉGATIONS SPÉCIALES

Division GESTION DES COLLECTIVITÉS ET ÉTABLISSEMENTS PUBLICS LOCAUX	
Domaine CENTRES HOSPITALIERS	
Nom - Prénom Grade - Fonction	Pouvoir
<u>M. Guillaume BIGUEUR</u> <u>Inspecteur des Finances publiques</u> Responsable adjointe du Domaine CENTRES HOSPITALIERS	Signer pour son domaine : <ul style="list-style-type: none">▪ dans la limite de 15 000 € :<ul style="list-style-type: none">- - les chèques sur le Trésor,- - les ordres de paiement,- - les VGM,- - les décisions de remboursement d'excédent,▪ les demandes de renseignements,▪ les lettres de relance,▪ les mises en demeure,▪ dans le respect des autorisations accordées par les ordonnateurs :<ul style="list-style-type: none">- - les OTD,- - les autres actes de poursuites (saisies-attributions, saisies-rémunérations, saisies CAF et les états de poursuites extérieures),▪ les bordereaux P786 de délais de paiement en phase amiable jusqu'à 12 mois pour des dettes inférieures à 10 000 €,▪ les propositions d'ANV pour des titres inférieurs à 2 000 €,▪ les avis de versement de recettes avant émission des titres ou bordereaux P503,▪ les procès-verbaux de remise de service des régisseurs,▪ les bordereaux de situation,▪ les transmissions de demande de remise gracieuse et de contestation à l'ordonnateur,▪ les attestations de paiement de mandats (ou états de dépense),▪ les certificats de non-opposition,▪ les accusés de réception des ATD/OTD,▪ les bordereaux des retenues sur opposition,▪ les réponses aux tribunaux en cas de pluralité de saisie,▪ les demandes complémentaires aux huissiers qui effectuent une saisie (par ex. absence de décision de justice),▪ les courriers auprès des banques sur les cessions de créance,▪ les courriers de rejets des mandats et des titres.

Division GESTION DES COLLECTIVITÉS ET ÉTABLISSEMENTS PUBLICS LOCAUX	
Domaine CENTRES HOSPITALIERS	
Nom - Prénom Grade - Fonction	Pouvoir
M. José HAMMERLE Contrôleur des Finances publiques Domaine CENTRES HOSPITALIERS	Signer pour son domaine : <ul style="list-style-type: none"> ▪ les demandes de renseignements, ▪ les accusés de réception des ATD/OTD, ▪ les bordereaux des retenues sur opposition, ▪ les réponses aux tribunaux en cas de pluralité de saisie, ▪ les demandes complémentaires aux huissiers qui effectuent une saisie (par ex. absence de décision de justice), ▪ les courriers auprès des banques sur les cessions de créance.
Mme Gisèle LAURIER Contrôleuse des Finances publiques Domaine CENTRES HOSPITALIERS	Signer pour son domaine : <ul style="list-style-type: none"> ▪ les demandes de renseignements, ▪ les accusés de réception des ATD/OTD, ▪ les bordereaux des retenues sur opposition, ▪ les réponses aux tribunaux en cas de pluralité de saisie, ▪ les demandes complémentaires aux huissiers qui effectuent une saisie (par ex. absence de décision de justice), ▪ les courriers auprès des banques sur les cessions de créance.
M. Alain DANTIC Contrôleur des Finances publiques Domaine CENTRES HOSPITALIERS	Signer pour son domaine : <ul style="list-style-type: none"> ▪ les demandes de renseignements, ▪ les accusés de réception des ATD/OTD, ▪ les bordereaux des retenues sur opposition, ▪ les réponses aux tribunaux en cas de pluralité de saisie, ▪ les demandes complémentaires aux huissiers qui effectuent une saisie (par ex. absence de décision de justice), ▪ les courriers auprès des banques sur les cessions de créance.
Madame Patricia GIRARD Contrôleuse des Finances publiques Domaine CENTRES HOSPITALIERS	Signer pour son domaine : <ul style="list-style-type: none"> ▪ les demandes de renseignements, ▪ les courriers d'informations aux redevables ▪ les bordereaux de situation ▪ les attestations de paiement

Division GESTION DES COLLECTIVITÉS ET ÉTABLISSEMENTS PUBLICS LOCAUX	
Domaine CENTRES HOSPITALIERS	
Nom - Prénom Grade - Fonction	Pouvoir
<p>M. Michel RONFET Contrôleur des Finances publiques Domaine CENTRES HOSPITALIERS</p>	Signer pour son domaine : <ul style="list-style-type: none"> ▪ les demandes de renseignements, ▪ les courriers d'informations aux redevables ▪ les bordereaux de situation ▪ les attestations de paiement
<p>Mme . Carole DUMOULIN Contrôleure des Finances publiques Domaine CENTRES HOSPITALIERS</p>	Signer pour son domaine : <ul style="list-style-type: none"> ▪ les demandes de renseignements, ▪ les courriers d'informations aux redevables ▪ les bordereaux de situation ▪ les attestations de paiement

DÉLÉGATIONS SPÉCIALES

Service FACTURIER DRFIP-VILLE DE PARIS (SFACT)	
Nom - Prénom Grade – Fonction	Pouvoir
<p><u>M. Galdric RIPOULL</u></p> <p>Administrateur des Finances Publiques adjoint</p> <p>Responsable du service facturier « DRFIP-Ville de Paris »</p>	<p>Signer tous les documents relevant du service facturier DRFiP-Ville de Paris.</p>
<p><u>M^{me} Emmanuelle ETCHEVERRY</u></p> <p>Attachée territoriale</p> <p>Adjointe au Directeur du service Facturier « DRFIP-Ville de Paris »</p>	<p>Signer tous les documents relevant du service facturier DRFiP-Ville de Paris.</p>
<p><u>M. Rémi TURCK</u></p> <p>Inspecteur des Finances Publiques</p> <p>Responsable de pôle au service facturier « DRFIP-Ville de Paris »</p>	<p>Signer tous les documents relevant du service facturier DRFiP-Ville de Paris.</p>
<p><u>M. Mohamed El Ghmari</u></p> <p>Inspecteur principal des Finances Publiques</p> <p>Responsable de pôle au service facturier « DRFIP-Ville de Paris »</p>	<p>Signer pour l'ensemble du service facturier DRFiP-Ville de Paris :</p> <ul style="list-style-type: none"> • les bordereaux d'envoi, • les accusés de réception des dépôts de courriers et oppositions, • les demandes de renseignements aux services ordonnateurs, • les demandes de renseignements sur les règlements, • les lettres de déduction et d'observations.
<p><u>M^{me} Line LOBEL</u></p> <p>Contractuel</p> <p>Responsable de pôle au service facturier « DRFIP-Ville de Paris »</p>	<p>Signer pour l'ensemble du service facturier DRFiP-Ville de Paris :</p> <ul style="list-style-type: none"> • les bordereaux d'envoi, • les courriers/courriels aux tiers, • les accusés de réception des dépôts de courriers et oppositions, • les demandes de renseignements aux services ordonnateurs, • les demandes de renseignements sur les règlements,

	<ul style="list-style-type: none"> • les lettres de déduction et d'observations.
<p>M. Anis ASSOUS Contractuel Responsable de pôle au service facturier « DRFiP-Ville de Paris »</p>	<p>Signer pour l'ensemble du service facturier DRFiP-Ville de Paris :</p> <ul style="list-style-type: none"> • les bordereaux d'envoi, • les courriers/courriels aux tiers, • les accusés de réception des dépôts de courriers et oppositions, • les demandes de renseignements aux services ordonnateurs, • les demandes de renseignements sur les règlements, • les lettres de déduction et d'observations.
<p>M^{me} Coralie BEUGARD Inspectrice des Finances Publiques Responsable de secteur au service facturier « DRFiP- Ville de Paris »</p>	<p>Signer pour l'ensemble du service facturier DRFiP-Ville de Paris :</p> <ul style="list-style-type: none"> • les bordereaux d'envoi, • les courriers/courriels aux tiers, • les accusés de réception des dépôts de courriers et oppositions, • les demandes de renseignements aux services ordonnateurs, • les demandes de renseignements sur les règlements, • les lettres de déduction et d'observations.
<p>M^{me} Françoise PREVOST Inspectrice des Finances Publiques Responsable de pôle au service facturier « DRFiP- Ville de Paris »</p>	<p>Signer pour l'ensemble du service facturier DRFiP-Ville de Paris :</p> <ul style="list-style-type: none"> • les bordereaux d'envoi, • les courriers/courriels aux tiers, • les accusés de réception des dépôts de courriers et oppositions, • les demandes de renseignements aux services ordonnateurs, • les demandes de renseignements sur les règlements, • les lettres de déduction et d'observations.
<p>M^{me} Armelle LEMARIE Attachée territoriale principale Responsable de pôle au service facturier « DRFiP- Ville de Paris »</p>	<p>Signer pour l'ensemble du service facturier DRFiP-Ville de Paris :</p> <ul style="list-style-type: none"> • les bordereaux d'envoi, • les courriers/courriels aux tiers, • les accusés de réception des dépôts de courriers et oppositions, • les demandes de renseignements aux services ordonnateurs, • les demandes de renseignements sur les règlements, • les lettres de déduction et d'observations.

DÉLÉGATIONS SPÉCIALES

Division CERTIFICATION DES COMPTES ET COMPTABILITÉ	
Nom - Prénom Grade - Fonction	Pouvoir
<p style="text-align: center;">M. Erick LEFORT Inspecteur des Finances publiques Responsable du service COMPTABILITÉ VILLE, DÉPARTEMENT, PRÉFECTURE DE POLICE, MÉTROPOLE DU GRAND PARIS</p>	<p>Signer pour le service « COMPTABILITÉ VILLE, DÉPARTEMENT, PRÉFECTURE DE POLICE, MÉTROPOLE DU GRAND PARIS » :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ les lettres de rejet de mandats et de titres, ▪ les demandes de renseignements, ▪ les demandes de restitutions des excédents prescrits, ▪ les demandes d'émissions de mandats ou titres, ▪ les demandes d'annulations de mandats ou de titres, ▪ les pièces et documents entrant dans les attributions du secteur dette, ▪ les décisions de remboursement d'excédents inférieurs à 12 000 €, y compris les ordres de paiements y afférents et tous les ordres de paiement induits par le traitement d'un rejet de virements inférieurs à 12 000 €, ▪ les autres ordres de paiements, ▪ les correspondances avec les usagers notamment pour la régularisation des chèques impayés et des excédents de versements et les organismes financiers notamment pour l'ouverture des comptes et livrets afférents à la gestion des deniers pupillaires. <p>Signer les VGM et virements étrangers pour toutes les collectivités et tous les établissements publics gérés par le Pôle Secteur public local de la DRFiP.</p> <p>Signer, en l'absence du responsable de service, pour le service « COMPTABILITE CENTRALISATION » selon le périmètre du responsable de service.</p>
<p style="text-align: center;">M^{me} Isabelle ODILE Contrôleur des Finances publiques Adjointe du service COMPTABILITÉ VILLE, DÉPARTEMENT, PRÉFECTURE DE POLICE, MÉTROPOLE DU GRAND PARIS</p>	<p>Signer, en l'absence du responsable de service, pour le service « COMPTABILITÉ VILLE, DÉPARTEMENT, PRÉFECTURE DE POLICE, MÉTROPOLE DU GRAND PARIS » :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ les lettres de rejet de mandats et de titres, ▪ les demandes de renseignements, ▪ les demandes de restitutions des excédents prescrits, ▪ les demandes d'émissions de mandats ou titres, ▪ les pièces et documents entrant dans les attributions du secteur dette, ▪ les décisions de remboursement d'excédents inférieurs à 8 000 €, y compris les ordres de paiements y afférents et tous les ordres de paiement induits par le traitement d'un rejet de virements inférieurs à 8 000 €, ▪ les autres ordres de paiements, ▪ les correspondances avec les usagers notamment pour la régularisation des chèques impayés et des excédents de versements et les organismes financiers notamment pour l'ouverture des comptes et livrets afférents à la gestion des deniers pupillaires. <p>Signer, en l'absence du responsable des services « COMPTABILITÉ VILLE, DÉPARTEMENT, PRÉFECTURE DE POLICE, MÉTROPOLE DU GRAND PARIS » et « COMPTABILITÉ</p>

	CENTRALISATION », les VGM et virements étrangers pour toutes les collectivités et tous les établissements publics gérés par le Pôle Secteur public local de la DRFiP.
--	---

DÉLÉGATIONS SPÉCIALES

<u>Division CERTIFICATION DES COMPTES ET COMPTABILITÉ</u>	
Nom - Prénom Grade - Fonction	Pouvoir
<p style="text-align: center;">M. Abdoul M'BAYE Inspecteur des Finances publiques</p> <p style="text-align: center;">Responsable du service COMPTABILITÉ CENTRALISATION</p>	<p>Signer pour le service « COMPTABILITÉ CENTRALISATION », pour toutes les collectivités et tous les établissements publics gérés par le Pôle Secteur public local de la DRFiP :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ les chèques sur le Trésor, ▪ les ordres de paiement, ▪ les VGM, ▪ les virements étrangers, ▪ les autorisations de paiement vers les autres DDFiP/DRFiP ou les autres comptables, ▪ les correspondances d'information avec les organismes bénéficiaires de paiement ainsi qu'avec la Banque de France, ▪ les bordereaux de rejet de virement, ▪ les courriers aux redevables et aux entreprises, ▪ les situations quotidiennes de trésorerie et les états de fin de mois. <p>Signer, en l'absence du responsable de service, pour le service « COMPTABILITÉ VILLE, DÉPARTEMENT, PRÉFECTURE DE POLICE, MÉTROPOLE DU GRAND PARIS » selon le périmètre du responsable de service.</p>
<p style="text-align: center;">Mme Stéphanie CHERREAU Contrôleur des Finances publiques</p> <p style="text-align: center;">Adjoint du service COMPTABILITÉ CENTRALISATION</p>	<p>Signer, en l'absence du responsable de service, pour le service « COMPTABILITÉ CENTRALISATION » et pour toutes les collectivités et tous les établissements publics gérés par le Pôle Secteur public local de la DRFiP :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ les chèques sur le Trésor, ▪ les ordres de paiement, ▪ les VGM, ▪ les virements étrangers, ▪ les autorisations de paiement vers les autres DDFiP/DRFiP ou les autres comptables, ▪ les correspondances d'information avec les organismes bénéficiaires de paiement ainsi qu'avec la Banque de France, ▪ les bordereaux de rejet de virement, ▪ les courriers aux redevables et aux entreprises, ▪ les situations quotidiennes de trésorerie et les états de fin de mois.

Article 2 -

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département de Paris.

A Paris, le 2 décembre 2022

L'administratrice générale des Finances publiques
Directrice régionale des Finances publiques d'Île de France et de Paris

signé

Sophie MAHIEUX

Direction régionale des finances publiques
d'Île-de-France et du département de Paris

75-2022-12-02-00006

Arrêté portant délégation de signature pour le
Pôle Gestion Publique État

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES

D'ILE DE FRANCE ET DE PARIS

94 rue Réaumur
75104 PARIS CEDEX 02

DÉLÉGATIONS DE SIGNATURE POUR LE POLE GESTION PUBLIQUE ETAT

**L'administratrice générale des Finances publiques,
Directrice régionale des Finances publiques d'Île-de-France et de Paris,**

Vu le décret n°2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques

Vu le décret n°2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu l'arrêté du 9 juin 2010 portant création des directions régionales et départementales des finances publiques et notamment celle d'Île-de-France et du département de Paris ;

Vu le décret du 18 novembre 2022 portant nomination de **Mme Sophie MAHIEUX**, administratrice générale des finances publiques de classe exceptionnelle, en qualité de directrice régionale des Finances publiques d'Île-de-France et de Paris ;

Vu la décision du Directeur général des Finances publiques en date du 21 novembre 2022 fixant au 1^{er} décembre 2022 la date d'installation de Mme Sophie MAHIEUX dans les fonctions de directrice régionale des Finances publiques d'Île-de-France et de Paris.

ARRETE

Article 1: Délégation spéciale de signature pour signer les pièces ou documents relatifs aux attributions de leur division ou de leur service, avec faculté pour chacun d'eux d'agir séparément et sur sa seule signature, l'énonciation des pouvoirs ainsi conférés étant limitative, est donnée à :

I – PÔLE GESTION PUBLIQUE ÉTAT

Comptes et action économique et financière

DÉLÉGATIONS GÉNÉRALES

M. Gaël BRENAUT, Administrateur des Finances publiques, Chef du Département Comptes et action économique et financière reçoit délégation de signer pour toutes les affaires relevant du Pôle Gestion Publique État.

Mme Magali HOUERROU, Administratrice des Finances publiques adjointe, cheffe de la division de l'action économique, reçoit délégation de signer pour toutes les affaires relevant de sa division et, en cas d'urgence et d'empêchement du Directeur régional des Finances publiques, du responsable du pôle Gestion publique État, de son adjoint et des autres chefs de division, pour les affaires relevant des autres divisions du département Comptes et action économique et financière.

Mme Aude PUYGRENIER, Administratrice des Finances publiques adjointe, cheffe de la division Comptabilité, reçoit délégation de signer pour toutes les affaires relevant de sa division et, en cas d'urgence et d'empêchement du Directeur Régional des Finances Publiques, du Responsable du pôle Gestion publique État, de son adjoint et des autres chefs de division, pour les affaires relevant des autres divisions du département Comptes et action économique et financière.

M. Hervé RAMONDOU, Administrateur des Finances publiques adjoint, chef de la division Recettes non fiscales, reçoit délégation de signer pour toutes les affaires relevant de sa division et, en cas d'urgence et d'empêchement du Directeur régional des Finances publiques, du responsable du pôle Gestion publique État, de son adjoint et des autres chefs de division, pour les affaires relevant des autres divisions du département Comptes et action économique et financière.

M Jean-Paul MARANGI, Inspecteur divisionnaire des Finances publiques, chef de la division Services financiers, reçoit délégation de signer pour toutes les affaires relevant de sa division et, en cas d'urgence et d'empêchement du Directeur régional des Finances publiques, du responsable du pôle Gestion publique État, de son adjoint et des autres chefs de division, pour les affaires relevant des autres divisions du département Comptes et action économique et financière

DÉLÉGATIONS SPÉCIALES

COMPTES ET ACTION ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE	
DIVISION DE L'ACTION ÉCONOMIQUE	
Nom - Prénom Grade - Fonction	Pouvoir
Mme Magali HOUERROU Administratrice des Finances publiques Adjointe Cheffe de la division	<ul style="list-style-type: none">Signer les documents entrant dans les attributions de la division de l'action économique.
M. Etienne NEGRONI Inspecteur divisionnaire hors classe des Finances publiques Adjoint à la cheffe de la division	<ul style="list-style-type: none">Signer les documents entrant dans les attributions de la division de l'action économique.
M. Eric BRANDELONG Inspecteur divisionnaire des Finances publiques, secrétaire permanent CCSF	<ul style="list-style-type: none">Signer les documents entrant dans les attributions de la division de l'action économique.
M. Godefroy JUMEAU Inspecteur des Finances publiques	<ul style="list-style-type: none">Signer les documents concernant la mission d'appui à la tutelle du réseau des chambres consulaires.
M. Édouard GALLEGRO Inspecteur des Finances publiques	<ul style="list-style-type: none">Signer les documents concernant la mission d'appui à la tutelle du réseau des chambres consulaires.Signer les certifications des dépenses communautaires.
Mme Lucie APPRIOU Inspectrice des Finances publiques	<ul style="list-style-type: none">Signer les certifications des dépenses communautaires.Signer les documents entrant dans les attributions de la division action économique concernant le programme URBACT
Mme Marion BACHI-MOSER Inspectrice des Finances publiques	<ul style="list-style-type: none">Signer les certifications des dépenses communautaires.Signer les documents entrant dans les attributions de la division action économique concernant le programme URBACT
Mme Marion GANACHAUD Inspectrice des Finances publiques	<ul style="list-style-type: none">Signer les certifications des dépenses communautaires.Signer les documents entrant dans les attributions de la division action économique concernant le programme URBACT
Mme Gergana SIMEONOVA Agent contractuel	<ul style="list-style-type: none">Signer les certifications des dépenses communautaires.
DIVISION COMPTABILITÉ	
Nom - Prénom Grade - Fonction	Pouvoir
Mme Amandine SENOCQ Inspectrice des Finances publiques Responsable du service Comptabilité générale	<ul style="list-style-type: none">Signer les pièces et documents entrant dans les attributions du service Comptabilité Générale « Relations avec les Services »,Signer les chèques sur le Trésor tirés en règlement de dépenses,

« Relations avec les services »	<ul style="list-style-type: none"> • Viser les chèques et ordres de paiement assignés sur la DRFiP, • Signer en conséquence tout avis ou autorisation de paiement, • Valider les virements magnétiques pour l'ensemble des services.
Mme Chantal STONS Contrôleuse des Finances publiques Adjointe au chef du service Comptabilité Générale « Relations avec les services »	<ul style="list-style-type: none"> • Signer les bordereaux d'envoi, les rejets, les déclarations de recettes et les différents courriers du service, les opérations en lien avec la Banque de France • Valider les virements magnétiques pour l'ensemble du service (signature informatique).
Mme Claire DUPIN Contrôleuse principale des Finances publiques Adjointe au chef du service Comptabilité Générale « Relations avec les services »	<ul style="list-style-type: none"> • Signer les bordereaux d'envoi, les rejets, les déclarations de recettes et les différents courriers du service, les opérations en lien avec la Banque de France • Valider les virements magnétiques pour l'ensemble du service (signature informatique).
Mme Géraldine LE PICARD Inspectrice des Finances publiques Responsable du service Comptabilité générale « Relations avec le réseau »	<ul style="list-style-type: none"> • Signer les pièces et documents entrant dans les attributions du service Comptabilité Générale – « Relations avec le réseau », • Signer les chèques sur le Trésor tirés en règlement de dépenses, • Viser les chèques et ordres de paiement assignés sur la DRFiP, • Signer en conséquence tout avis ou autorisation de paiement, • Valider les virements magnétiques pour l'ensemble des services.
Mme Nadine GUILLOT Contrôleuse principale des Finances publiques Adjointe à la responsable du service Comptabilité générale « Relations avec le réseau »	<ul style="list-style-type: none"> • Signer les pièces et documents entrant dans les attributions du service Comptabilité Générale « Relations avec le réseau », • Signer les chèques sur le Trésor tirés en règlement de dépenses, • Viser les chèques et ordres de paiement assignés sur la DRFiP, • Signer en conséquence tout avis ou autorisation de paiement.
Mme Véronique FLACHON Contrôleuse principale des Finances publiques Adjointe à la responsable du service Comptabilité générale « Relations avec le réseau »	<ul style="list-style-type: none"> • Signer les pièces et documents entrant dans les attributions du service Comptabilité Générale « Relations avec le réseau », • Signer les chèques sur le Trésor tirés en règlement de dépenses, • Viser les chèques et ordres de paiement assignés sur la DRFiP, • Signer en conséquence tout avis ou autorisation de paiement.
M. George GRENIER Contrôleur principal des Finances publiques Service Comptabilité générale « Relations avec le réseau »	<ul style="list-style-type: none"> • Signer les courriers relatifs au secteur « excédent de versement – lettres chèques ».

<p>Mme Stéphanie BLAINVILLE Contrôleuse des Finances publiques Service Comptabilité générale « Relations avec le réseau »</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Signer les courriers relatifs au secteur « excédent de versement – lettres chèques ».
<p>M. Olivier LABOURET Inspecteur des Finances publiques Responsable du service « Comptabilité Patrimoine et Impôts »</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Signer les pièces et documents entrant dans les attributions du service « Comptabilité Patrimoine et Impôts », • Signer les chèques sur le Trésor tirés en règlement de dépenses, • Viser les chèques et ordres de paiement assignés sur la DRFiP, • Signer en conséquence tout avis ou autorisation de paiement, • Valider les virements magnétiques pour l'ensemble des services.
<p>M. Cyril TANIQU Contrôleur des Finances publiques Adjoint au responsable du service « Comptabilité Patrimoine et Impôts »</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Signer les pièces et documents entrant dans les attributions du service « Comptabilité Patrimoine et Impôts », • Viser les chèques et ordres de paiement assignés sur la DRFiP, • Signer en conséquence tout avis ou autorisation de paiement

DIVISION RECETTES NON FISCALES	
Nom - Prénom Grade - Fonction	Pouvoir
<p>M. Cyril GOUTALAND Inspecteur des Finances publiques Responsable du service Gestion du Recouvrement des Produits Divers (GRPD)</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Signer : <ul style="list-style-type: none"> - les déclarations de recettes, - les reconnaissances de dépôts, - les bordereaux d'envoi, - les accusés de réception, - les attestations de paiement, - les bordereaux de situation, - les lettres de retenues pour pensions civiles - les lettres de désistement, - les pièces pour le compte de gestion, - les pièces justificatives de transfert de recettes entre comptables, <ul style="list-style-type: none"> - les fiches d'écriture du service, - les décisions de remboursement et ordres de paiement dans la limite de 20 000 €, - les remises gracieuses et annulations de majorations et de frais de poursuites pour un montant dans la limite de 5 000 € - les levées de prescription dans la limite de 20 000 €, - les lettres-chèques dans la limite de 20 000 €.
<p>M. Jean PENTIER Contrôleur des Finances publiques Adjoint au responsable du service Gestion du Recouvrement des Produits Divers (GRPD)</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Signer : <ul style="list-style-type: none"> - les déclarations de recettes, - les reconnaissances de dépôts, - les bordereaux d'envoi, - les accusés de réception, - les attestations de paiement, - les bordereaux de situation, - les lettres de retenues pour pensions civiles, - les lettres de désistement, - les pièces pour le compte de gestion, - les pièces justificatives de transfert de recettes entre comptables, - les fiches d'écriture du service,

	<ul style="list-style-type: none"> - les décisions de remboursement et ordres de paiement dans la limite de 5 000 €, - les remises gracieuses et annulations de majorations et de frais de poursuites pour un montant dans la limite de 2500 € - les levées de prescription dans la limite de 5 000 €, - les lettres-chèques dans la limite de 500 €.
<p>Mme Dany SALMON Contrôleuse des Finances publiques Adjointe au responsable du service Gestion du Recouvrement des Produits Divers (GRPD)</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Signer : <ul style="list-style-type: none"> - les déclarations de recettes, - les reconnaissances de dépôts, - les bordereaux d'envoi, - les accusés de réception, - les attestations de paiement, - les bordereaux de situation, - les lettres de retenues pour pensions civiles, - les lettres de désistement, - les pièces pour le compte de gestion, - les pièces justificatives de transfert de recettes entre comptables, - les fiches d'écriture du service, - les décisions de remboursement et ordres de paiement dans la limite de 5 000 €, - les remises gracieuses et annulations de majorations et de frais de poursuites pour un montant dans la limite de 2 500 € - les levées de prescription dans la limite de 5 000 €, - les lettres-chèques dans la limite de 500 €.

DIVISION RECETTES NON FISCALES

Nom - Prénom Grade - Fonction	Pouvoir
<p>Mme Loubna VERDIER Inspectrice des Finances publiques Responsable du service Recouvrement sur Titres des Produits Divers (RTPD)</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Signer : <ul style="list-style-type: none"> - les déclarations de recettes, reconnaissances de dépôts, bordereaux d'envoi, accusés de réception, attestations de paiement, bordereaux de situation, déclarations de dépôts de chèques, - les demandes d'enquête auprès des différents organismes, - les actes, états de poursuites et mainlevées pour des créances dans la limite de 50 000 € et les mises en demeure sans limitation de montant, - les propositions d'admissions en non-valeur adressées aux ordonnateurs pour les titres dans la limite de 10 000 €, - les propositions d'admissions en non-valeur, pour les titres émis par l'Office Français de l'Immigration et de l'Intégration (OFII), suite à clôture pour insuffisance d'actifs, - les propositions de décharge en matière de pensions alimentaires dans la limite de 5 000 €, - les délais de paiement inférieurs à 24 mois pour des dettes dans la limite de 30 000 €, - les délais de paiement inférieurs ou égaux à 36 mois sans limitation de montant concernant les créances des fonds de solidarité <ul style="list-style-type: none"> - les délais établis par la Banque de France dans le cadre des plans de rétablissements personnels, - les déclarations de créance en matière de procédures collectives et les plans de surendettement de la BDF, - les correspondances à destination des Trésoreries et divers services administratifs nécessaires à l'instruction des dossiers, - les accusés de réception des oppositions à exécution, à poursuites et revendications d'objets saisis, - les remises gracieuses dans la limite de 30 000 € - les remises gracieuses et les annulations de majorations et frais de poursuites dans la limite de 10 000 €, - les demandes de renseignements ou de pièces adressées aux débiteurs sollicitant une remise gracieuse ou un délai de paiement et toute correspondance non créatrice de droits nécessaire à l'instruction préalable des dossiers , - les demandes de mises en place de retenues auprès des agences comptables pour les validations de services auxiliaires sans limitation de montant, - les traitements des dossiers prescrits jusqu'à 50 000 €.
<p>M. Lionel VERNIERS Inspecteur des Finances publiques Adjoint au responsable du service Recouvrement sur Titres des Produits Divers (RTPD)</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Signer : <ul style="list-style-type: none"> - les déclarations de recettes, reconnaissances de dépôts, bordereaux d'envoi, accusés de réception, attestations de paiement, bordereaux de situation, déclarations de dépôts de chèques, - les demandes d'enquête auprès des différents organismes, - les actes, états de poursuites et mainlevées pour des créances dans la limite de 50 000 € et les mises en demeure sans limitation de montant, - les propositions d'admissions en non-valeur adressées aux ordonnateurs pour les titres dans la limite de 10 000 €, - les propositions d'admissions en non-valeur, pour les titres émis par l'Office Français de l'Immigration et de l'Intégration (OFII), suite à clôture pour insuffisance d'actifs,

	<ul style="list-style-type: none"> - les propositions de décharge en matière de pensions alimentaires dans la limite de 5 000 €, - les délais de paiement inférieurs à 24 mois pour des dettes dans la limite de 30 000 €, - les délais de paiement inférieurs ou égaux à 36 mois sans limitation de montant concernant les créances des fonds de solidarité - les délais établis par la Banque de France dans le cadre des plans de rétablissements personnels, - les déclarations de créance en matière de procédures collectives et les plans de surendettement de la BDF, - les correspondances à destination des Trésoreries et divers services administratifs nécessaires à l’instruction des dossiers, - les accusés de réception des oppositions à exécution, à poursuites et revendications d’objets saisis, - les remises gracieuses dans la limite de 30 000 € - les remises gracieuses et les annulations de majorations et frais de poursuites dans la limite de 10 000 €, - les demandes de renseignements ou de pièces adressées aux débiteurs sollicitant une remise gracieuse ou un délai de paiement et toute correspondance non créatrice de droits nécessaire à l’instruction préalable des dossiers , - les demandes de mises en place de retenues auprès des agences comptables pour les validations de services auxiliaires sans limitation de montant, - les traitements des dossiers prescrits jusqu’à 50 000 €.
<p>Mme Nadège DAMPIERRE Contrôleuse des Finances publiques Responsable de pôles</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Signer : - les déclarations de recettes, les reconnaissances de dépôts, les bordereaux d’envoi, les accusés de réception, les attestations de paiement, les bordereaux de situation, les déclarations de dépôts de chèques, - les demandes d’enquête auprès des différents organismes, - les mises en demeure, - les propositions de décharge en matière de pensions alimentaires dans la limite de 5000 €, - les délais de paiement inférieurs à 24 mois pour des dettes dans la limite de 15 000 €, - les actes, états de poursuites et mainlevées pour des créances dans la limite de 10 000 €, - les accusés de réception des oppositions pour des dettes dans la limite 5 000 €, - les propositions d’admission en non-valeur adressées aux ordonnateurs pour des titres dans la limite de 5 000 €, - les remises gracieuses et annulations de majorations et de frais de poursuites pour un montant dans la limite de 2 500 €, - les déclarations de créances en matière de procédures collectives jusqu’à 10 000 €, , - les demandes de renseignements ou de pièces adressées aux débiteurs sollicitant une remise gracieuse ou un délai de paiement et toute correspondance non créatrice de droits nécessaire à l’instruction préalable des dossiers. - les demandes de mises en place de retenues auprès des agences comptables pour les validations de services auxiliaires sans limitation de montant. - les traitements des dossiers prescrits jusqu’à 50 000 €
<p>Mme Fabienne THOMAS Contrôleuse des Finances Publiques Responsable de pôles</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Signer : - les déclarations de recettes, les reconnaissances de dépôts, les bordereaux d’envoi, les accusés de réception, les attestations de paiement, les bordereaux de situation, les déclarations de dépôts de chèques, - les demandes d’enquête auprès des différents organismes, - les mises en demeure,

	<ul style="list-style-type: none"> - les propositions de décharge en matière de pensions alimentaires dans la limite de 5000 €, - les délais de paiement inférieurs à 24 mois pour des dettes dans la limite de 15 000 €, - les actes, états de poursuites et mainlevées pour des créances dans la limite de 10 000 €, - les accusés de réception des oppositions pour des dettes dans la limite 5 000 €, - les propositions d'admission en non-valeur adressées aux ordonnateurs pour des titres dans la limite de 5 000 €, - les remises gracieuses et annulations de majorations et de frais de poursuites pour un montant dans la limite de 2 500 €, - les déclarations de créances en matière de procédures collectives jusqu'à 10 000 €, - les demandes de renseignements ou de pièces adressées aux débiteurs sollicitant une remise gracieuse ou un délai de paiement et toute correspondance non créatrice de droits nécessaire à l'instruction préalable des dossiers. - les demandes de mises en place de retenues auprès des agences comptables pour les validations de services auxiliaires sans limitation de montant. - les traitements des dossiers prescrits jusqu'à 50 000 €
M. Jean-Emmanuel ROCHE-BECKER Contrôleur des Finances publiques Responsable de pôles	<ul style="list-style-type: none"> • Signer : <ul style="list-style-type: none"> - les déclarations de recettes, les reconnaissances de dépôts, les bordereaux d'envoi, les accusés de réception, les attestations de paiement, les bordereaux de situation, les déclarations de dépôts de chèques, - les demandes d'enquête auprès des différents organismes, - les propositions d'admission en non-valeur adressées aux ordonnateurs pour des titres dans la limite de 1 000 €, - les saisies à tiers détenteur dans la limite de 30 000 €, - les mises en demeure dans la limite de 50 000 €, - les délais de paiement inférieurs à 24 mois pour des dettes dans la limite de 30 000 €, - les accusés de réception des oppositions pour des dettes dans la limite 5 000 €, - les remises gracieuses et les annulations de majoration et de frais de poursuites pour un montant dans la limite de 2 500 €, - les déclarations de créances en matière de procédures collectives jusqu'à 5 000 €. - les demandes de renseignements ou de pièces adressées aux débiteurs sollicitant une remise gracieuse ou un délai de paiement.
DIVISION DES RECETTES NON FISCALES	
Nom - Prénom Grade - Fonction	Pouvoir
Mme Sylvie PENTIER Contrôleuse des Finances Publiques	Signer : <ul style="list-style-type: none"> - les bordereaux d'envoi, - les demandes d'enquête après des différents organismes, - les remises gracieuses et les annulations de majoration pour un montant dans la limite de 500 €, - l'octroi de délai de paiement conforme à la proposition du débiteur dans la limite de 5 000€ et pour une durée de 4 mois au maximum ; - les demandes de renseignements ou de pièces adressées aux débiteurs sollicitant une remise gracieuse ou un délai de paiement.
Mme Sylvie BOUVARD, Contrôleuse des Finances Publiques	
Mme Mélanie DELAMARCHE, Contrôleuse des Finances Publiques	
Mme Anita GILLET	

Contrôleuse des Finances Publiques	
M. Joël GUILLOT, Contrôleur des Finances Publiques	
Mme Khadija ELMIYOUNI, Contrôleur des Finances Publiques	
M. Thibaut RICHEZ , Contrôleur des Finances Publiques	
Mme Edwige GUYOLLOT Contrôleuse des Finances publiques	
M. Philippe CUZIOL Contrôleur des Finances Publiques	
Mme Karine AHMED-LALOUI, Agent des Finances Publiques	<p>Signer :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les bordereaux d'envoi, - les demandes d'enquête après des différents organismes, - les remises gracieuses et les annulations de majoration pour un montant dans la limite de 500 €, - l'octroi de délai de paiement conforme à la proposition du débiteur dans la limite de 5 000€ et pour une durée de 4 mois au maximum ; - les demandes de renseignements ou de pièces adressées aux débiteurs sollicitant les remises gracieuses ou délais de paiement.
Mme Jeanne BASSERES, Agent des Finances Publiques	
M. Christophe BRICE, Agent des Finances Publiques	
Mme Céline FECIL, Agent des Finances Publiques	
Mme Florence GRUNDMAN, Agent des Finances Publiques	
M. Rajesh ALAND Agent des Finances Publiques	
M. Frédéric TABARDEL, Agent des Finances Publiques	
Mme Sophie ALBE, Contrôleuse des Finances Publiques	

DIVISION DES SERVICES FINANCIERS	
Nom - Prénom Grade - Fonction	Pouvoir
Mme Geneviève PAYEL Inspectrice des Finances publiques Cheffe du service Accueil- Guichet	<ul style="list-style-type: none"> • Signer les pièces et documents entrant dans les attributions du service, • Signer les attestations de paiement pour le compte d'autres services, • Valider les documents afférents aux ordres de mission internationaux et fiches d'allocation, • Signer les notifications par voie d'huissier de justice des ordonnances prises par application de l'article L. 627-3 du code de commerce (versement d'avance par le Trésor Public sur ordonnance motivée).
M. Philippe LAMBOUR Contrôleur des Finances publiques Service Accueil-Guichet	<ul style="list-style-type: none"> • Signer les pièces et documents entrant dans les attributions du service, • Signer les attestations de paiement pour le compte d'autres services, • Valider les documents afférents aux ordres de mission internationaux et fiches d'allocation, • Signer les notifications par voie d'huissier de justice des ordonnances prises par application de l'article L. 627-3 du code de commerce (versement d'avance par le Trésor Public sur ordonnance motivée). • Signer les déclarations de recettes des opérations de caisse.
M. Arnaud PHILIPPE Contrôleur des Finances publiques Service Accueil-Guichet	<ul style="list-style-type: none"> • Signer les pièces et documents entrant dans les attributions du service, • Signer les attestations de paiement pour le compte d'autres services, • Valider les documents afférents aux ordres de mission internationaux et fiches d'allocation, • Signer les notifications par voie d'huissier de justice des ordonnances prises par application de l'article L. 627-3 du code de commerce (versement d'avance par le Trésor Public sur ordonnance motivée). • Signer les déclarations de recettes des opérations de caisse.
M. Philippe ZUSSY Contrôleur principal des Finances publiques Service Accueil-Guichet	<ul style="list-style-type: none"> • Signer les pièces et documents entrant dans les attributions du service, • Signer les attestations de paiement pour le compte d'autres services, • Valider les documents afférents aux ordres de mission internationaux et fiches d'allocation, • Signer les notifications par voie d'huissier de justice des ordonnances prises par application de l'article L. 627-3 du code de commerce (versement d'avance par le Trésor Public sur ordonnance motivée).
Mme Lutesse CLAIRE Contrôleuse des Finances publiques Service Accueil-Guichet	<ul style="list-style-type: none"> • Signer les pièces et documents entrant dans les attributions du service, • Signer les attestations de paiement pour le compte d'autres services, • Valider les documents afférents aux ordres de mission internationaux et fiches d'allocation, • Signer les notifications par voie d'huissier de justice des ordonnances prises par application de l'article L. 627-3 du code de commerce (versement d'avance par le Trésor Public sur ordonnance motivée).

<p>M. Stéphane AMARZIT Agent administratif principal des Finances publiques Service Accueil Guichet</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Signer les déclarations de recettes des opérations de caisse. • Signer les pièces et documents entrant dans les attributions du service, • Signer les attestations de paiement pour le compte d'autres services, • Valider les documents afférents aux ordres de mission internationaux et fiches d'allocation, • Signer les notifications par voie d'huissier de justice des ordonnances prises par application de l'article L. 627-3 du code de commerce (versement d'avance par le Trésor Public sur ordonnance motivée).
<p>Mme FAHRASMANE Fabienne Agente administrative principale des Finances publiques de 1ère classe Service Accueil Guichet</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Signer les pièces et documents entrant dans les attributions du service, • Signer les attestations de paiement pour le compte d'autres services, • Valider les documents afférents aux ordres de mission internationaux et fiches d'allocation, • Signer les notifications par voie d'huissier de justice des ordonnances prises par application de l'article L. 627-3 du code de commerce (versement d'avance par le Trésor Public sur ordonnance motivée).
<p>M. Jean Baptiste COUET Contrôleur des Finances publiques Service Accueil Guichet</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Signer les pièces et documents entrant dans les attributions du service, • Signer les attestations de paiement pour le compte d'autres services, • Valider les documents afférents aux ordres de mission internationaux et fiches d'allocation, • Signer les notifications par voie d'huissier de justice des ordonnances prises par application de l'article L. 627-3 du code de commerce (versement d'avance par le Trésor Public sur ordonnance motivée). • Signer les déclarations de recettes des opérations de caisse
<p>M. Florent CHAGUE Contrôleur des Finances publiques Service Accueil Guichet</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Signer les pièces et documents entrant dans les attributions du service, • Signer les attestations de paiement pour le compte d'autres services, • Valider les documents afférents aux ordres de mission internationaux et fiches d'allocation, • Signer les notifications par voie d'huissier de justice des ordonnances prises par application de l'article L. 627-3 du code de commerce (versement d'avance par le Trésor Public sur ordonnance motivée). • Signer les déclarations de recettes des opérations de caisse.
<p>Mme Séline DONMEZ Inspectrice des Finances publiques Cheffe du service Dépôts de Fonds au Trésor</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Signer les pièces et documents entrant dans les attributions du service.
<p>M. Cédric BARRIER Contrôleur des Finances publiques Adjoint à la cheffe du service Dépôts de Fonds au Trésor</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Signer les pièces et documents entrant dans les attributions du service.

<p>Mme Isabelle POUZOLS Contrôleuse principale des Finances publiques Adjointe à la cheffe du service Dépôts de Fonds au Trésor</p>	<ul style="list-style-type: none">• Signer les pièces et documents entrant dans les attributions du service.
--	--

II – PÔLE GESTION PUBLIQUE ÉTAT

Dépenses de l'État

DÉLÉGATIONS GÉNÉRALES

M. Marc GAUTIER, Administrateur des Finances publiques, reçoit délégation de signer pour toutes les affaires relevant du pôle Gestion publique État.

Mme Françoise MOTARD, Inspectrice divisionnaire des Finances publiques, responsable de la division Paye, reçoit délégation de signer pour toutes les affaires relevant de sa division et, en cas d'urgence et d'empêchement du Directeur régional des Finances publiques, du responsable du pôle Gestion publique État, de son adjoint et des autres chefs de division, pour les affaires relevant des autres divisions du secteur Dépenses de l'État.

Mme Mireille LIEGEOIS, Administratrice des Finances publiques adjoint, responsable de la division Dépense, reçoit délégation de signer pour toutes les affaires relevant de sa division et, en cas d'urgence et d'empêchement du Directeur régional des Finances publiques, du responsable du pôle Gestion publique État, de son adjoint et des autres chefs de division, pour les affaires relevant des autres divisions du secteur Dépenses de l'État.

DÉLÉGATIONS SPÉCIALES

DÉPENSES DE L'ÉTAT	
DIVISION PAYE	
Nom - Prénom Grade - Fonction	Pouvoir
M. Louis CAMI-DEBAT Inspecteur divisionnaire des Finances publiques adjoint à la responsable de la division Paye	<ul style="list-style-type: none">Signer pour toutes les affaires relevant de la division Paye
M. Thierry DELATRE Inspecteur des Finances publiques Responsable du service Liaison-Rémunérations A	<ul style="list-style-type: none">Signer les documents comptables, les correspondances courantes émanant du service, ainsi que les envois de documents et accusés de réception.
Mme Liza COIMBRA Contrôleuse des Finances publiques Adjointe au responsable du service Liaison-Rémunérations A	<ul style="list-style-type: none">Signer les documents comptables, les correspondances courantes émanant du service, ainsi que les envois de documents et accusés de réception.
Mme Marie-Laure BERTHOU Inspectrice des Finances publiques Responsable du service Liaison-Rémunérations B	<ul style="list-style-type: none">Signer les documents comptables, les correspondances courantes émanant du service, ainsi que les envois de documents et accusés de réception.
M. Yannick DESPREZ Contrôleur principal des Finances publiques Adjoint au responsable du service Liaisons-Rémunérations B	<ul style="list-style-type: none">Signer les documents comptables, les correspondances courantes émanant du service, ainsi que les envois de documents et accusés de réception.

<p>M. Jérôme THIROT Contrôleur des Finances publiques Adjoint au responsable du service Liaisons- Rémunérations B</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Signer les documents comptables, les correspondances courantes émanant du service, ainsi que les envois de documents et accusés de réception
<p>M. Laurent REICHERT Inspecteur des Finances publiques Responsable du service Comptabilité Oppositions</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Signer les documents comptables, les correspondances courantes émanant du service, ainsi que les envois de documents et accusés de réception.

DIVISION DEPENSE	
Nom - Prénom Grade - Fonction	Pouvoir
M. Bertrand LECHAT Inspecteur divisionnaire hors classe des Finances publiques Responsable du centre de gestion financière	<ul style="list-style-type: none"> Signer les documents comptables, les correspondances courantes émanant du service, ainsi que les envois de documents et accusés de réception
M. Nicolas BELAUD Contrôleur des Finances publiques, référent de secteur du centre de gestion financière	<ul style="list-style-type: none"> Signer les documents comptables, les correspondances courantes émanant du service, ainsi que les envois de documents et accusés de réception
M. Thierry ALIGE Contrôleur principal des Finances publiques, référent de secteur du centre de gestion financière	<ul style="list-style-type: none"> Signer les documents comptables, les correspondances courantes émanant du service, ainsi que les envois de documents et accusés de réception
Mme Suzel NEVEUX Contrôleuse principale des Finances publiques, référente de secteur du centre de gestion financière	<ul style="list-style-type: none"> Signer les documents comptables, les correspondances courantes émanant du service, ainsi que les envois de documents et accusés de réception
M. Guy LAM DIT NENG Contrôleur principal des Finances publiques, référent de secteur du centre de gestion financière	<ul style="list-style-type: none"> Signer les documents comptables, les correspondances courantes émanant du service, ainsi que les envois de documents et accusés de réception
M. Bruno PUTEANUS Contrôleur des Finances publiques, référent de secteur du centre de gestion financière	<ul style="list-style-type: none"> Signer les documents comptables, les correspondances courantes émanant du service, ainsi que les envois de documents et accusés de réception
M. Xavier SENS Contrôleur des Finances publiques, référent de secteur du centre de gestion financière	<ul style="list-style-type: none"> Signer les documents comptables, les correspondances courantes émanant du service, ainsi que les envois de documents et accusés de réception
M. Joseph BERTRAND Inspecteur des Finances publiques Responsable du service SFACT Bloc1	<ul style="list-style-type: none"> Signer les documents comptables, les correspondances courantes émanant du service, ainsi que les envois de documents et accusés de réception
M. David WOLF Contrôleur des Finances publiques, référent de secteur au service facturier bloc 1	<ul style="list-style-type: none"> Signer les documents comptables, les correspondances courantes émanant du service, ainsi que les envois de documents et accusés de réception
M. Sébastien LOUCHET Contrôleur des Finances publiques, référent de secteur	<ul style="list-style-type: none"> Signer les documents comptables, les correspondances courantes émanant du service, ainsi que les envois de documents et accusés de réception

au service facturier bloc 1	
M. Xavier CLAVARD Contrôleur des Finances publiques, référent de secteur au service facturier bloc 1	<ul style="list-style-type: none"> Signer les documents comptables, les correspondances courantes émanant du service, ainsi que les envois de documents et accusés de réception
Mme Christine LOLLIVIER Contrôleuse des Finances publiques, référente de secteur au service facturier bloc 1	<ul style="list-style-type: none"> Signer les documents comptables, les correspondances courantes émanant du service, ainsi que les envois de documents et accusés de réception
M. Georges DUMAS Contrôleur des Finances publiques, référent de secteur au service facturier bloc 1	<ul style="list-style-type: none"> Signer les documents comptables, les correspondances courantes émanant du service, ainsi que les envois de documents et accusés de réception
	Pouvoir
Mme Élisabeth SANDOT Inspectrice des Finances publiques Responsable du service Dépense Règlement Régies	<ul style="list-style-type: none"> Signer les documents comptables, les correspondances courantes émanant du service, ainsi que les envois de documents et accusés de réception
Mme Danièle RENAUDON Contrôleuse principale des Finances publiques Adjointe au chef du service Dépense Règlement Régies	<ul style="list-style-type: none"> Signer les documents comptables, les correspondances courantes émanant du service, ainsi que les envois de documents et accusés de réception
M. Jean-Luc HABY Contrôleur principal des Finances publiques au sein du service Dépense Règlement Régies	<ul style="list-style-type: none"> Signer les documents comptables, les correspondances courantes émanant du service, ainsi que les envois de documents et accusés de réception
Mme Karine PETIT Inspectrice des Finances publiques Responsable du service facturier Educ. Nat.	<ul style="list-style-type: none"> Signer les documents comptables, les correspondances courantes émanant du service, ainsi que les envois de documents et accusés de réception
Mme Irina TROFIKOVA-SARRAZIN Contrôleuse principale des Finances publiques au service facturier Educ. Nat	<ul style="list-style-type: none"> Signer les documents comptables, les correspondances courantes émanant du service, ainsi que les envois de documents et accusés de réception

Article 2 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département de PARIS.

À Paris, le 2 décembre 2022

L'administratrice générale des Finances publiques
Directrice régionale des Finances publiques d'Île de France et de Paris

signé

Sophie MAHIEUX

Direction régionale des finances publiques
d'Île-de-France et du département de Paris

75-2022-12-02-00010

Arrêté portant délégation générale de signature -
Pôle Gestion Fiscale



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



FINANCES PUBLIQUES

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

**DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES
D'ILE DE FRANCE ET DE PARIS**

94 rue Réaumur
75104 PARIS CEDEX 02

DELEGATION DE SIGNATURE

**L'administratrice générale des Finances publiques, directrice régionale
des Finances publiques d'Ile de France et de Paris,**

Vu le décret n°2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des Finances publiques ;

Vu le décret n°2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des Finances publiques ;

Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la Direction générale des Finances publiques ;

Vu l'arrêté du 9 juin 2010 portant création de la direction régionale d'Ile de France et de Paris ;

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret du Président de la République en date du 18 novembre 2022 portant nomination de **Madame Sophie MAHIEUX**, administratrice générale des Finances publiques de classe exceptionnelle, en qualité de directrice régionale des Finances publiques d'Ile de France et de Paris à compter du 1^{er} décembre 2022.

Vu la décision du directeur général des Finances publiques en date du 21 novembre 2022 fixant au 1^{er} décembre 2022 la date d'installation de Mme Sophie MAHIEUX dans les fonctions de directrice régionale des Finances publiques d'Île-de-France et de Paris.

ARRETE :

Article 1^{er} :

Délégation de signature est donnée à :

- M. Thierry DUFANT, administrateur général des Finances publiques, responsable du pôle gestion fiscale ;
- M. Pascal BOUTHIER, administrateur des Finances publiques, responsable adjoint du pôle gestion fiscale ;
- Mme. Nadia HIMPENS, administrateur des Finances publiques, responsable adjoint du pôle gestion fiscale,

à effet de me suppléer dans l'exercice de mes fonctions et de signer, seuls ou concurremment avec moi, tous les actes relatifs à ma gestion et aux affaires qui s'y rattachent, d'agir en justice et d'effectuer des déclarations de créance .

Article 2 -

Sont exclus du champ de la présente délégation tous les actes afférents à l'exercice des missions exclusivement dévolues aux comptables publics par l'article 18 du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique.

Article 3 -

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département de Paris.

A Paris, le 2 décembre 2022

L'administratrice générale des Finances publiques
Directrice régionale des Finances publiques d'Île de France et de Paris

signé

Sophie MAHIEUX

Direction régionale des finances publiques
d'Île-de-France et du département de Paris

75-2022-12-02-00004

Arrêté portant délégation générale de signature
du Pôle Pilotage et Ressources



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



FINANCES PUBLIQUES

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

**DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES
D'ILE DE FRANCE ET DE PARIS**

94 rue Réaumur
75104 PARIS CEDEX 02

DÉLÉGATION GÉNÉRALE DE SIGNATURE

**L'administratrice générale des Finances publiques, directrice régionale
des Finances publiques d'Île-de-France et de Paris,**

Vu le décret n°2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des Finances publiques ;

Vu le décret n°2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des Finances publiques ;

Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la Direction générale des Finances publiques ;

Vu l'arrêté du 9 juin 2010 portant création de la direction régionale d'Île de France et de Paris ;

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret du Président de la République en date du 18 novembre 2022 portant nomination de **Madame Sophie MAHIEUX**, administratrice générale des Finances publiques de classe exceptionnelle, en qualité de directrice régionale des Finances publiques d'Île de France et de Paris à compter du 1^{er} décembre 2022.

Vu la décision du directeur général des Finances publiques en date du 21 novembre 2022 fixant au 1^{er} décembre 2022 la date d'installation de Mme Sophie MAHIEUX dans les fonctions de directrice régionale des Finances publiques d'Île-de-France et de Paris.

ARRETE :

Article 1^{er} :

Délégation de signature est donnée à :

- M. Dominique PROCACCI, administrateur général des finances publiques, responsable du pôle pilotage et ressources ;
- Mme Catherine MANGAS, administratrice des Finances publiques, responsable adjointe du pôle pilotage et ressources ;
- Mme Fabienne ROMBAUT, administratrice des Finances publiques, responsable adjointe du pôle pilotage et ressources ;
- M. David MARIE, administrateur des Finances publiques, responsable adjoint du pôle pilotage et ressources ;

Ceux-ci reçoivent mandat à effet de me suppléer dans l'exercice de mes fonctions et de signer, seuls ou concurremment avec moi, tous les actes relatifs à ma gestion et aux affaires qui s'y rattachent, en cas d'absence ou d'empêchement de ma part, sans toutefois que cet empêchement puisse être invoqué par les tiers ou opposé à eux.

Article 2 -

Sont exclus du champ de la présente délégation tous les actes afférents à l'exercice des missions exclusivement dévolues aux comptables publics par l'article 18 du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique.

Article 3 -

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département de Paris.

À Paris, le 2 décembre 2022

L'administratrice générale des Finances publiques
Directrice régionale des Finances publiques d'Île-de-France et de Paris

signé

Sophie MAHIEUX

Direction régionale des finances publiques
d'Île-de-France et du département de Paris

75-2022-12-02-00023

Arrêté portant délégation générale de signature
pour le Pôle contrôle et affaires juridiques

**DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION RÉGIONALE DES FINANCES
PUBLIQUES D'ÎLE-DE-FRANCE ET DE PARIS**
94, rue Réaumur
75104 PARIS CEDEX 02

DÉLÉGATION GÉNÉRALE DE SIGNATURE

**L'administratrice générale des Finances publiques,
Directrice régionale des Finances publiques d'Île-de-France et de Paris,**

Vu le décret n° 2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des Finances publiques ;

Vu le décret n°2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des Finances publiques ;

Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la direction générale des Finances publiques ;

Vu l'arrêté du 9 juin 2010 portant création de la direction régionale d'Île-de-France et du département de Paris ;

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable ;

Vu le décret du 18 novembre 2022 portant nomination de **Sophie MAHIEUX**, administratrice générale des Finances publiques de classe exceptionnelle, en qualité de directrice régionale des Finances publiques d'Île-de-France et du département de Paris ;

Vu la décision du directeur général des Finances publiques en date du 21 novembre 2022 fixant au 1^{er} décembre 2022 la date d'installation de Mme Sophie MAHIEUX dans les fonctions de directrice régionale des Finances publiques d'Île-de-France et de Paris.

ARRETE :

Article 1 :

Délégation de signature est donnée à :

- M. Rémi VAN LEDE, administrateur général des Finances publiques, responsable du pôle contrôle et affaires juridiques ;

- M. Frédéric BENTEJAC, administrateur des Finances publiques, responsable adjoint du pôle contrôle et affaires juridiques;

- Mme Marie-Aimée MUSY, administratrice des Finances publiques, responsable adjointe du pôle contrôle et affaires juridiques,

- Mme Pascale VARIN administratrice des Finances publiques, responsable adjointe du pôle contrôle et affaires juridiques,

à l'effet de me suppléer dans l'exercice de mes fonctions et de signer, seuls ou concurremment avec moi, tous les actes relatifs à ma gestion, aux affaires qui s'y rattachent et à agir en justice et effectuer des déclarations de créances.

Article 2 :

Sont exclus du champ de la présente délégation tous les actes afférents à l'exercice des missions exclusivement dévolues aux comptables publics par l'article 18 du décret 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique.

Article 3 :

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département de Paris.

A Paris, le 02 décembre 2022

L'administratrice générale des Finances publiques
Directrice régionale des Finances publiques d'Île de France et de Paris

signé

Sophie MAHIEUX

Direction régionale des finances publiques
d'Île-de-France et du département de Paris

75-2022-12-02-00002

Arrêté portant délégation générale et spéciale
de signature du Pôle Pilotage et Ressources



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



FINANCES PUBLIQUES

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

**DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES
D'ILE DE FRANCE ET DE PARIS**

94 rue Réaumur
75104 PARIS CEDEX 02

DELEGATION GENERALE ET SPECIALE DE SIGNATURE

**L'administratrice générale des Finances publiques, directrice régionale
des Finances publiques d'Île-de-France et de Paris,**

Vu le décret n°2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des Finances publiques ;

Vu le décret n°2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des Finances publiques ;

Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la Direction générale des Finances publiques ;

Vu l'arrêté du 9 juin 2010 portant création de la direction régionale d'Île de France et de Paris ;

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret du Président de la République en date du 18 novembre 2022 portant nomination de **Madame Sophie MAHIEUX**, administratrice générale des Finances publiques de classe exceptionnelle, en qualité de directrice régionale des Finances publiques d'Île de France et de Paris à compter du 1^{er} décembre 2022.

Vu la décision du directeur général des Finances publiques en date du 21 novembre 2022 fixant au 1^{er} décembre 2022 la date d'installation de Mme Sophie MAHIEUX dans les fonctions de directrice régionale des Finances publiques d'Île-de-France et de Paris.

ARRETE :

Article 1^{er} :

Délégation générale de signature :

- Mme Catherine MANGAS, administratrice des Finances publiques, responsable adjointe du pôle pilotage et ressources, reçoit délégation de signer pour toutes les affaires relevant du pôle pilotage et ressources ;
- Mme Fabienne ROMBAUT, administratrice des Finances publiques, responsable adjointe du pôle pilotage et ressources, reçoit délégation de signer pour toutes les affaires relevant du pôle pilotage et ressources ; ;
- M. David MARIE, administrateur des Finances publiques, responsable adjoint du pôle pilotage et ressources, reçoit délégation de signer pour toutes les affaires relevant du pôle pilotage et ressources ;
- Mme Claire MOURET, administratrice des Finances publiques adjointe, responsable de la division Formation professionnelle, reçoit délégation de signer pour toutes les affaires relevant de sa division et, en cas d'urgence ou d'empêchement de la directrice régionale des Finances publiques, du responsable du pôle Pilotage et ressources, de ses adjoints et des autres chefs de division, pour les affaires relevant des autres divisions du département Gestion des ressources humaines et de la formation professionnelle ;
- M. Ali AKKOUCHE, administrateur des Finances publiques adjoint, responsable de la division Gestion des carrières, reçoit délégation de signer pour toutes les affaires relevant de sa division et, en cas d'urgence ou d'empêchement de la directrice régionale des Finances publiques, du responsable du pôle Pilotage et ressources, de ses adjoints et des autres chefs de division, pour les affaires relevant des autres divisions du département Gestion des ressources humaines et de la formation professionnelle ;
- M. Jean-François PLOUGONVEN, administrateur des Finances publiques adjoint, responsable de la division Vie de l'agent et conditions de vie au travail, reçoit délégation de signer pour toutes les affaires relevant de sa division et, en cas d'urgence ou d'empêchement de la directrice régionale des Finances publiques, du responsable du pôle Pilotage et ressources, de ses adjoints et des autres chefs de division, pour les affaires relevant des autres divisions du département Gestion des ressources humaines et de la formation professionnelle ;
- Mme Véronique FLAHAUT-JOLLY, administratrice des Finances publiques adjointe, responsable de la division Pilotage, reçoit délégation de signer pour toutes les affaires relevant de sa division et, en cas d'urgence ou d'empêchement de la directrice régionale des Finances publiques, du responsable du pôle Pilotage et ressources, de ses adjoints et des autres chefs de division, pour les affaires relevant des autres divisions du département Stratégie ;
- Mme Floriane DUCROZ, administratrice des Finances publiques adjointe, responsable de la division Contrôle de gestion, reçoit délégation de signer pour toutes les affaires relevant de sa division et, en cas d'urgence ou d'empêchement de la directrice régionale des Finances publiques, du responsable du pôle Pilotage et ressources, de ses adjoints et des autres chefs de division, pour les affaires relevant des autres divisions du département Stratégie ;
- M. André SAINTVOIRIN, administrateur des Finances publiques adjoint, responsable de la division Immobilier, reçoit délégation de signer pour toutes les affaires relevant de sa division et, en cas d'urgence ou d'empêchement de la directrice régionale des Finances publiques, du responsable du pôle Pilotage et ressources, de ses adjoints et des autres chefs de division, pour

les affaires relevant des autres divisions du département Budget Immobilier Logistique ;

- Mme Emmanuelle CREUZET, inspectrice divisionnaire des Finances publiques, responsable de la division Budget, reçoit délégation de signer pour toutes les affaires relevant de sa division et, en cas d'urgence ou d'empêchement de la directrice régionale des Finances publiques, du responsable du pôle Pilotage et ressources, de ses adjoints et des autres chefs de division, pour les affaires relevant des autres divisions du département Budget Immobilier Logistique ;

- Mme Jocelyne BASS, inspectrice principale des Finances publiques, responsable de la division Logistique, reçoit délégation de signer pour toutes les affaires relevant de sa division et, en cas d'urgence ou d'empêchement de la directrice régionale des Finances publiques, du responsable du pôle Pilotage et ressources, de ses adjoints et des autres chefs de division, pour les affaires relevant des autres divisions du département Budget Immobilier Logistique ;

Article 2 -

Délégation spéciale de signature :

Nom, prénom, grade, fonction	Pouvoir
DIVISION FORMATION PROFESSIONNELLE	
M. Alain ROUYER Inspecteur principal des Finances publiques Adjoint à la responsable de division	Signer les pièces et documents entrant dans les attributions de son service
DIVISION GESTION DES CARRIERES	
M. Philippe MARIN Inspecteur principal des Finances publiques Adjoint au responsable de division	Signer les pièces et documents entrant dans les attributions de son service
M. Christian FREYERMUTH Inspecteur des Finances publiques	Signer les pièces et documents entrant dans les attributions de son service
Mme Karine LIGNAC Inspectrice des Finances publiques	Signer les pièces et documents entrant dans les attributions de son service
DIVISION VIE DE L'AGENT ET CONDITIONS DE VIE AU TRAVAIL	
Mme Florence TOQUET Inspectrice divisionnaire des Finances publiques Adjointe au responsable de division	Signer les pièces et documents entrant dans les attributions de son service
Mme Laurence GROLLET Inspectrice des Finances publiques	Signer les pièces et documents entrant dans les attributions de son service

Mme Corinne AGOU Inspectrice des Finances publiques	Signer les pièces et documents entrant dans les attributions de son service
Mme Béatrice DALLOT Inspectrice des Finances publiques	Signer les pièces et documents entrant dans les attributions de son service
Mme Catherine TREIFFEL Inspectrice des Finances publiques Assistante de prévention	Signer les pièces et documents entrant dans les attributions de son service
Mme Jennifer TRUJILLO Inspectrice des Finances publiques	Signer les pièces et documents entrant dans les attributions de son service
Mme Sophie HANZOFF Inspectrice des Finances publiques	Signer les pièces et documents entrant dans les attributions de son service
DIVISION PILOTAGE	
Mme Marie-France RIVIERE Inspectrice divisionnaire des Finances publiques Adjointe à la responsable de division	Signer les pièces et documents entrant dans les attributions de son service
DIVISION CONTRÔLE DE GESTION	
Mme Jérôme LACORE Inspecteur principal des Finances publiques Adjoint à la responsable de division	Signer les pièces et documents entrant dans les attributions de son service
Mme Odile LORCET Inspectrice divisionnaire des Finances publiques	Signer les pièces et documents entrant dans les attributions de son service
DIVISION BUDGET	
Mme Alice AUBRY Inspectrice divisionnaire des Finances publiques	Signer les pièces et documents entrant dans les attributions de son service
DIVISION IMMOBILIER	
Mme Valérie BERREBI Inspectrice divisionnaire des Finances publiques Adjointe au responsable de division	Signer les pièces et documents entrant dans les attributions de son service
Mme Stéphanie DEMERVILLE Inspectrice divisionnaire des Finances publiques Déléguée départementale Sécurité	Signer les pièces et documents entrant dans les attributions de son service

DIVISION LOGISTIQUE	
Mme Sylvie BELLIER Inspectrice principale des Finances publiques Adjointe à la responsable de division	Signer les pièces et documents entrant dans les attributions de son service
Mme Pascale DESCHEMAEKER Inspectrice divisionnaire des Finances publiques Adjointe à la responsable de division	Signer les pièces et documents entrant dans les attributions de son service
Stéphanie LAROPPE Inspectrice divisionnaire des Finances publiques Chargée de mission	Signer les pièces et documents entrant dans les attributions de son service

Article 3 -

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département de Paris.

À Paris, le 2 décembre 2022

L'administratrice générale des Finances publiques
Directrice régionale des Finances publiques d'Île de France et de Paris

signé

Sophie MAHIEUX

Direction régionale des finances publiques
d'Île-de-France et du département de Paris

75-2022-12-02-00005

Arrêté portant délégations de signature en
matière d'assiette et de recouvrement des
produits domaniaux, d'évaluations domaniales et
de fonction de commissaire du Gouvernement



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



FINANCES PUBLIQUES

**DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION RÉGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES
D'ÎLE-DE-FRANCE ET DE PARIS**

Service local du Domaine de Paris
16, rue Notre Dame des Victoires
75081 PARIS CEDEX 02

DÉLÉGATIONS DE SIGNATURE

**EN MATIÈRE D'ASSIETTE ET DE RECOUVREMENT DES PRODUITS DOMANIAUX, D'ÉVALUATIONS DOMANIALES
ET DE FONCTION DE COMMISSAIRE DU GOUVERNEMENT**

**L'administratrice générale des Finances publiques,
Directrice régionale des Finances publiques d'Île-de-France et de
Paris,**

Vu le code général de la propriété des personnes publiques, notamment ses articles R.1212-12, D.1212-25, D.2312-8, D.3221-4, D.3221-16, D.3222-1 et D.4111-9 ;

Vu les articles R.212-1 et R.311-24 du code de l'expropriation pour cause d'utilité publique ;

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements, notamment le 3° du I de l'article 33 ;

Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu l'arrêté du 9 juin 2010 portant création des directions régionales et départementales des finances publiques ;

Vu le décret n° 2011-1612 du 22 novembre 2011 relatif aux première, deuxième, troisième et quatrième parties réglementaires du code général de la propriété des personnes publiques ;

Vu le décret du 18 novembre 2022 portant nomination de **Mme Sophie MAHIEUX**, administratrice générale des finances publiques de classe exceptionnelle, en qualité de directrice régionale des Finances publiques d'Île-de-France et de Paris ;

Vu la décision du Directeur général des Finances publiques en date du 21 novembre 2022 fixant au 1^{er} décembre 2022 la date d'installation de Mme Sophie MAHIEUX dans les fonctions de directrice régionale des Finances publiques d'Île-de-France et de Paris.

ARRETE :

Art. 1^{er}. - Délégation de signature est donnée à Mme Anne TALON, administratrice générale des finances publiques, responsable du Pôle Gestion publique État, à Mme Christine PAILLON, administratrice des finances publiques, cheffe du service local du domaine de Paris et à Mme Carol CHOLLET, administratrice des finances publiques adjointe, adjointe à la cheffe du service local du domaine de Paris, à l'effet de :

- émettre, au nom de l'administration, les avis d'évaluation domaniale ;
- fixer l'assiette et liquider les conditions financières des opérations de gestion et d'aliénation des biens de l'État ;
- suivre les instances relatives à l'assiette et au recouvrement des produits et redevances domaniaux ainsi qu'au recouvrement de toutes sommes quelconques dont la perception incombe au comptable du Domaine (article R. 2331-5, R.2331-6 et 3^o de l'article R. 2331-1 du code général de la propriété des personnes publiques).

Prénom – Nom	Grade – Fonction
Mme Anne TALON	Administratrice générale des finances publiques Responsable du Pôle Gestion Publique État
Mme Christine PAILLON	Administratrice des finances publiques, Cheffe du service local du domaine de Paris
Mme Carol CHOLLET	Administratrice des finances publiques adjointe, Adjointe à la cheffe du service local du domaine de Paris

Art. 2. - Délégation de signature est donnée à Mme Claire JEANNOT, inspectrice divisionnaire hors classe des finances publiques, et Mme Nathalie LEFEVRE, inspectrice divisionnaire des finances publiques, dans les conditions et limites fixées par la présente, à l'effet de :

- fixer l'assiette et liquider les conditions financières des opérations de gestion des biens de l'État jusqu'à 25 000 € annuels, limite supérieure comprise ;
- suivre les instances relatives à l'assiette et au recouvrement des produits et redevances domaniaux ainsi qu'au recouvrement de toutes sommes quelconques dont la perception incombe au comptable du Domaine (article R. 2331-5, R. 2331-6 et 3^o de l'article R. 2331-1 du code général de la propriété des personnes publiques).

Prénom - Nom	Grade - Fonction
Mme Claire JEANNOT	Inspectrice divisionnaire hors classe des finances publiques
Mme Nathalie LEFEVRE	Inspectrice divisionnaire des finances publiques

Art. 4. - Délégation de signature est donnée à Mme Lucienne LEGROS, inspectrice divisionnaire des finances publiques, responsable du pôle d'évaluation domaniale, dans les conditions et limites fixées par la présente, à l'effet de signer les avis donnés par le service local du domaine de Paris :

- avis en valeur vénale : jusqu'à 20 000 000 €, limite supérieure comprise ;
- avis en valeur locative annuelle : jusqu'à 2 000 000 €, limite supérieure comprise.

Prénom – Nom	Grade – Fonction
Mme Lucienne LEGROS	Inspectrice divisionnaire hors classe des finances publiques Responsable du pôle d'évaluation domaniale

Art. 5. - Délégation de signature est donnée à Mme Muriel LOUIS, inspectrice divisionnaire des finances publiques, évaluatrice-experte au pôle d'évaluation domaniale, dans les conditions et limites fixées par le présent arrêté, à l'effet de signer les avis donnés par le service local du domaine de Paris :

- avis en valeur vénale : jusqu'à 10 000 000 €, limite supérieure comprise ;
- avis en valeur locative annuelle : jusqu'à 1 000 000 €, limite supérieure comprise.

Prénom - Nom	Grade – Fonction
Mme Muriel LOUIS	Inspectrice divisionnaire des finances publiques Evaluatrice - experte

Art. 6. - Délégation de signature est donnée à M. Gwelle CHEMINEL, Mme Sochetta LIM, M. Fabien LOISEAU, Mme Selloi MALOUCHE-BOUDEN, M. David POUILLAUDE, Mme Fanny PROVILLE, Mme Céline RIBERA, M. Charles RICARD, Mme Chloé RISACHER et Mme Ximena ROSAS, évaluateurs au pôle d'évaluation domaniale, dans les conditions et limites fixées par le présent arrêté, à l'effet de signer les avis donnés par le service local du domaine de Paris :

- avis en valeur vénale : jusqu'à 5 000 000 €, limite supérieure comprise ;
- avis en valeur locative annuelle : jusqu'à 500 000 €, limite supérieure comprise.

Prénom – Nom	Grade – Fonction
M. Gwelle CHEMINEL	Inspecteur, évaluateur
Prénom – Nom	Grade – Fonction
Mme Sochetta LIM	Inspectrice, évaluatrice
M. Fabien LOISEAU	Inspecteur, évaluateur
Mme Selloi MALOUCHE-BOUDEN	Inspectrice, évaluatrice
M. David POUILLAUDE	Inspecteur, évaluateur
Mme Fanny PROVILLE	Inspectrice, évaluatrice

Mme Céline RIBERA	Inspectrice, évaluatrice
M. Charles RICARD	Inspecteur, évaluateur
Mme Chloé RISACHER	Inspectrice, évaluatrice
Mme Xiména ROSAS	Inspectrice, évaluatrice

Art. 7. – Mme Lucienne LEGROS, responsable du pôle d'évaluation domaniale, Mme Muriel LOUIS, Évaluatrice experte, M. Gwelle CHEMINEL, Mme Sochetta LIM, M. Fabien LOISEAU, Mme Selloi MALOUCHE-BOUDEN, M. David POUILLAUDE, Mme Fanny PROVILLE, Mme Céline RIBERA, M. Charles RICARD, Mme Chloé RISACHER et Mme Xiména ROSAS, évaluateurs au pôle d'évaluation domaniale, sont habilités à exercer les fonctions de commissaire du gouvernement auprès du juge de l'expropriation et à signer les documents afférents à cette fonction.

Prénom – Nom	Grade – Fonction
Lucienne LEGROS	Inspectrice divisionnaire hors classe des finances publiques Responsable du pôle d'évaluation domaniale
Muriel LOUIS	Inspectrice divisionnaire des finances publiques Évaluatrice - experte
M. Gwelle CHEMINEL	Inspecteur, évaluateur
Mme Sochetta LIM	Inspectrice, évaluatrice
M. Fabien LOISEAU	Inspecteur, évaluateur
Mme Selloi MALOUCHE-BOUDEN	Inspectrice, évaluatrice
M. David POUILLAUDE	Inspecteur, évaluateur
Mme Fanny PROVILLE	Inspectrice, évaluatrice
Mme Céline RIBERA	Inspectrice, évaluatrice
M. Charles RICARD	Inspecteur, évaluateur
Mme Chloé RISACHER	Inspectrice, évaluatrice
Mme Xiména ROSAS	Inspectrice, évaluatrice

Art. 8. – Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture et affiché dans les locaux de la direction régionale des finances publiques d’Île-de-France et de Paris.

À Paris, le 2 décembre 2022

L’administratrice générale des Finances publiques
Directrice régionale des Finances publiques d’Île-de-France et de Paris

signé

Sophie MAHIEUX

Direction régionale des finances publiques
d'Île-de-France et du département de Paris

75-2022-12-02-00019

DÉLÉGATION DE SIGNATURE PCFAJ Cadres
A-afipas-2



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



FINANCES PUBLIQUES

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

**DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES
D'ILE DE FRANCE ET DE PARIS**

94 rue Réaumur
75104 PARIS CEDEX 02

DÉLÉGATION DE SIGNATURE

**L'administratrice générale des finances publiques,
Directrice régionale des finances publiques d'Île-de-France et de Paris,**

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247 et R* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des Finances Publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Arrête :

Article 1^{er}. - Délégation de signature est donnée aux agents dont le nom et le grade sont mentionnés à l'annexe 1, à effet de signer :

1° en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, sans limitation de montant;

2° les décisions prises sur les demandes de dégrèvement de taxe foncière pour pertes de récoltes, les demandes de plafonnement en fonction de la valeur ajoutée des cotisations de taxe professionnelle et de contribution économique territoriale et de remboursement de crédit de taxe sur la valeur ajoutée, sans limitation de montant ;

3° les décisions prises sur les demandes contentieuses de décharge de responsabilité solidaire fondées sur les dispositions du II de l'article 1691 bis du code général des impôts sans limitation de montant ;

4° en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet dans la limite de 200 000 €;

5° les décisions prises sur les demandes gracieuses de décharge de l'obligation de paiement solidaire fondées sur les dispositions de l'article L. 247 du livre des procédures fiscales, dans la limite de 305 000€ ;

6° les décisions prises sur les contestations relatives au recouvrement prévues aux articles L. 281 et L. 283 du livre des procédures fiscales ;

7° les décisions prises sur les demandes de prorogation de délai prévues à l'article 1594-0G du code général des impôts;

8° les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses, sans limitation de montant;

9° les requêtes, mémoires, conclusions ou observations adressés aux juridictions administratives ou judiciaires :

Article 2. - Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département de Paris.

A Paris, le 2 décembre 2022

L'administratrice générale des Finances publiques
Directrice régionale des Finances publiques d'Île de France et de Paris

signé

Sophie MAHIEUX

DÉLÉGATION DE SIGNATURE EN MATIÈRE DE CONTENTIEUX ET DE GRACIEUX FISCAL

Nom	Grade
Mme Camille ALBERTI	Administratrice des finances publiques adjointe
Mme Karima ALOUI	Administratrice des finances publiques adjointe
Mme Virginie BOUHADANA	Administratrice des finances publiques adjointe
M. Bernard BOULARAND	Administrateur des finances publiques adjoint
M. Jean-Bernard BUFORT	Administrateur des finances publiques adjoint
M. Laurent CASTETS	Administrateur des finances publiques adjoint
Mme Carole CHEZE	Administratrice des finances publiques adjointe
M. Didier CORNILLET	Administrateur des finances publiques adjoint
M. Bertrand FRITZ	Administrateur des finances publiques adjoint
Mme Sylvie GEOFFRAY	Administratrice des finances publiques adjoint
Mme Bénédicte GUILLOT	Administratrice des finances publiques adjointe
Mme Claire MONTBARBON	Administratrice des finances publiques adjointe
Mme Sukeyna N'DAO	Administratrice des finances publiques adjointe
Mme Marie-Catherine PUCCINELLI	Administratrice des finances publiques adjointe
Mme Valérie-Laure SICARD	Administratrice des finances publiques adjointe
M. Bruno VIDAL-PIQ	Administrateur des finances publiques adjoint